

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 FEVRIER 2021 à 18 heures 00

COMPTE RENDU

PRESENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, AUTHIER Gilles, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, FROMENT Benoît, GIFFON Georges, GIRIN Pascal, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LICI Vassili, LIEVRE Gaétan, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, LUTZ Sophie, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REIX Marie-Laure, REYNAUD Pascale, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, TROUVE Michel

ABSENTS EXCUSES : AKSU GIRISIT Keziban (pouvoir à Sophie LUTZ), BALLU Sandrine, MOULIN Didier, PERRUT Bernard (pouvoir à Pascal RONZIERE), REVERCHON Jean-Pierre (pouvoir à Marie-Laure REIX), SEIVE Capucine (pouvoir à Muriel BLANC)

Assistaient : Monsieur Laurent MAZIERE/Directeur Général des Services
Madame PROST-ROUX, Directrice Générale Adjointe
Monsieur TORMENTO, Directeur de Cabinet

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire Monsieur Laurent MAZIERE, nouveau Directeur général des services de la Communauté d'Agglomération, qui a pris ses fonctions le 10 février 2021, et lui souhaite la bienvenue.

Ce dernier était précédemment directeur général des services de la Ville de Limoges et a exercé durant sa carrière professionnelle plusieurs fonctions importantes comme Directeur général des services du Conseil départemental de l'Allier, ainsi qu'au sein de la Région Rhône-Alpes et du Département du Rhône, où il dirigeait les finances et le budget. Il connaît donc bien le territoire.

Monsieur le Président remercie également Stéphanie Prost-Roux pour la bonne conduite de l'intérim à la direction générale des services depuis le mois de novembre et, à travers elle, tous les services qui lui ont apporté leur appui durant cette période particulièrement exigeante. Au côté du directeur général des services, elle sera appelée à occuper de nouvelles responsabilités.

Evoquant l'évolution de la situation sanitaire, Monsieur le Président indique qu'il adressera un message de soutien au nom de l'ensemble du Conseil communautaire à la direction de l'Hôpital Nord-Ouest qui a été victime d'une cyber-attaque dont les conséquences auraient pu être encore plus graves sans la réactivité et le professionnalisme des équipes. Privées des moyens dématérialisés dont les dossiers des patients, celles-ci font la démonstration de leur esprit d'entraide et de leur capacité d'adaptation. Tous les efforts sont mobilisés pour le rétablissement rapide des services informatiques et la continuité des soins est assurée malgré quelques reports d'interventions. La campagne vaccinale contre la COVID 19, dont l'Hôpital Nord-Ouest est le pivot pour l'ensemble du Nord du département, se poursuit.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick LIEVRE est désigné secrétaire de séance.

I - Présentation des orientations générales du plan de mandat

Monsieur RONZIERE présente les orientations générales du plan de mandat ont été validées par le Bureau de la Communauté d'Agglomération lors de sa réunion du 15 février 2021.

Elles sont le fruit d'une large concertation en amont avec les maires, les vice-présidents et les conseillers délégués de la CAVBS, avec des élus communautaires qui ont apporté des contributions volontaires, ainsi qu'avec des acteurs économiques et associatifs du territoire.

Le présent rapport présente une synthèse des éléments de contexte, des enjeux, des orientations stratégiques, des nouveaux domaines d'actions transverses et des moyens qui seront mis en œuvre au cours de la mandature.

1 - CONTEXTE : DES ATOUTS ET DES POINTS DE VIGILANCE

- **Du point de vue territorial**

L'agglomération Villefranche Beaujolais Saône constitue un territoire attractif et rayonnant qui offre l'ensemble des services à sa population, voire aux habitants des territoires voisins.

Dans le domaine de la santé par exemple, l'Hôpital Nord-Ouest est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et rayonne sur tout le nord du département ; il est en ce moment l'établissement pivot de la campagne vaccinale contre la Covid-19.

Dans le domaine des déplacements, la gare de Villefranche-sur-Saône est la plus importante du Rhône (au même titre que Bourgoin-Jallieu et Vienne en Isère). Chaque jour, plus de 8000 voyageurs se rendent à Lyon depuis Villefranche ou bien arrivent à Villefranche depuis Lyon.

Notre territoire doit néanmoins être vigilant face à la métropolisation souvent présentée comme inéluctable. Plusieurs sujets d'actualité constituent autant de points de vigilance. Ainsi, le nouveau zonage établi par l'INSEE classe Villefranche dans la zone d'attraction de Lyon, et les mesures envisagées en matière de compensation foncière (« zéro artificialisation nette »), si elles devaient être mises en œuvre à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, pourraient constituer un frein à certains projets d'aménagement ou de développement économique au sein de notre territoire.

- **Au plan économique et social**

Notre économie locale s'appuie sur une diversité d'entreprises et de savoir-faire. Ces atouts ont permis à notre territoire de limiter les impacts de la crise économique et sociale induite par la situation sanitaire.

Notre bassin d'emplois et de centralité regroupe plus de 160 000 habitants, de part et d'autre de la Saône. Dans la CAVBS, 1 emploi sur 2 présent est occupé par un actif non-résident qui habite soit dans l'Ain, soit dans des communes plus éloignées du Beaujolais. 55% des actifs habitent et travaillent sur notre territoire.

Il existe toutefois un risque de polarisation de l'emploi dans la Métropole lyonnaise et de résidentialisation des territoires en périphérie. Le ratio emplois/actifs est encore favorable mais il stagne depuis 14 ans. De même, on constate une augmentation plus forte d'actif-résidents de l'agglomération travaillant dans la métropole lyonnaise (25% en 2016 contre 19% en 2006).

Enfin, sur le plan social, l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône est « un territoire qui vit bien » mais qui ne figure pas pour autant parmi les plus riches du Rhône. Villefranche, ville centre, concentre les charges de centralité et d'accompagnement social propre à une aire urbaine. Des disparités infra-territoriales et des difficultés sociales majeures (précarité, difficultés d'accès aux soins, solitude) pouvant exister aussi bien en zone urbaine qu'en secteur rural.

2 - UN TERRITOIRE A LA CROISEE DES CHEMINS

- **Des alternatives au cœur de nos orientations**

Forte de ses atouts et consciente des enjeux, notre collectivité doit porter un projet de territoire ambitieux qui s'appuie sur des choix clairs :

- Agir pour affirmer Villefranche Beaujolais Saône comme un pôle de développement et d'attractivité reconnu et identifié, plutôt que vivre sur nos acquis en ignorant ce qui se passe autour de nous ;
- Se donner les objectifs et les moyens d'une collectivité de mission (prospective, investissement) au service des habitants et des communes, et non pas seulement gérer le quotidien (fonctionnement) au titre des compétences obligatoires ;
- Travailler en transversalité en fédérant d'autres acteurs (privés, associatifs, etc.) qui représentent les forces vives de notre territoire, plutôt que se limiter au champ de la réponse publique par l'exercice classique des compétences.

- **Des paramètres au cœur de nos décisions**

Plusieurs paramètres doivent également guider nos choix. La progression des besoins liés à la démographie et l'évolution des attentes des habitants doivent nous encourager à innover, tout en étant conscients que nous ne pourrions pas répondre à toutes les demandes.

Quelques paramètres sont particulièrement à prendre en compte :

- La croissance démographique de notre territoire (+ 0,6%/an, + 2 092 habitants entre 2012 et 2017) est d'abord portée par les petites communes ;
- La CAVBS est le seul EPCI dans le département du Rhône où la part des moins de 20 ans a progressé entre 2007 et 2017 (+ 0,2%) ;
- Les besoins en logement sont particulièrement élevés en raison d'un profil plus urbain attirant davantage de ménages locataires en début de parcours résidentiel ;
- Les besoins en matière de mobilité augmentent significativement en raison des déplacements domicile-travail, de l'éloignement et de l'isolement des habitants dans certaines parties du territoire.

Nous devons également tenir compte des évolutions des politiques publiques qui incitent à travailler à des échelles de plus en plus larges (appels à projets à manifestation d'intérêt régionaux ou départementaux, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, etc.). Nos territoires, notamment ceux des EPCI du Beaujolais et du Val de Saône, sont interdépendants et il est essentiel de renforcer nos liens avec eux.

Enfin, les moyens financiers que nous sommes en capacité de mobiliser conduiront bien évidemment à faire des choix. La situation financière de notre collectivité est saine et permet d'envisager l'avenir. Nous devons intégrer les impacts financiers de la crise sanitaire avec des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires (coût du 1^{er} confinement : 1,5 M€). Les conséquences de la loi de finances 2021 seront également à prendre en considération, notamment la réduction des impôts de production des entreprises, -décidée par l'Etat- qui constituent l'une des principales ressources des intercommunalités.

3 – LES PRIORITES POUR LE MANDAT

- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire d'entrepreneurs**
 - Consolider notre tissu industriel et de services
 - Favoriser le développement d'activités artisanales
 - Constituer un nouveau pôle d'activités tertiaires et de services (requalification du secteur de la gare de Villefranche)
 - Faciliter le développement des nouveaux modes de travail
 - Promouvoir les atouts et les projets de l'agriculture et de la viticulture
 - Accompagner les nouveaux modes de consommation et soutenir les commerçants locaux
 - Conforter le rayonnement et l'attractivité touristique du Beaujolais, porte d'entrée de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire d'équilibre conciliant développement et environnement**
 - Anticiper une gestion raisonnée de l'espace
 - Maîtriser l'urbanisation et améliorer l'habitat à l'échelle de l'Agglomération
 - Prendre le virage de la transition énergétique
 - Préserver nos ressources en eau et nos rivières
 - Protéger et valoriser nos paysages
 - Optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets
- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire rayonnant à forte identité culturelle et patrimoniale**
 - Consolider nos pôles muséaux et touristiques
 - Valoriser le patrimoine bâti remarquable de nos communes
 - Encourager l'éducation artistique et la culture comme moyens d'épanouissement
 - Faire de la culture un facteur de développement et de rayonnement de notre territoire
- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire innovant dans les nouvelles mobilités**
 - Adapter l'offre de transports en commun
 - Développer les mobilités partagées
 - Encourager les mobilités actives
 - Améliorer la voirie communautaire
- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire solidaire pour répondre aux besoins des familles**
 - Renforcer et diversifier l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance
 - Encourager la prévention-santé et l'accès aux soins
 - Assumer les obligations en matière d'accueil des gens du voyage
 - Adapter le service funéraire et la capacité d'accueil dans le cimetière paysager

- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire de talents**
 - Trouver sa voie par la formation
 - S'épanouir par la culture
 - Créer du lien par le sport
- **Villefranche-Beaujolais-Saône, territoire fédérateur pour réduire les fractures territoriales**
 - Transformer les quartiers prioritaires grâce aux projets de renouvellement urbain et à une politique de la ville refondée
 - Adapter l'offre de services et d'équipements dans les cœurs de villages

4 - NOS 18 COMMUNES CONCERNEES PAR DE NOUVEAUX ENJEUX TRANSVERSAUX

- **Transition énergétique**

La transition énergétique constitue à la fois une exigence environnementale et une formidable opportunité de développement pour la CAVBS et ses communes membres. Nous proposons une vision ambitieuse, incitative et positive de cet enjeu.

Dans ce cadre, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera actualisé dans ses objectifs et ses réponses en articulation avec le SCOT et le PLUIh. Une approche transversale des enjeux (qualité de l'air, alimentation, mobilités, etc.) sera privilégiée. Notre collectivité montrera l'exemple (bâtiments, équipements, flotte de véhicules, etc.).

- **Nouvelles mobilités**

Il s'agit, dans ce domaine, d'innover pour mieux tenir compte des attentes des usagers et des caractéristiques de notre territoire avec ses atouts (infrastructures, Saône, etc.) et ses contraintes (éloignement, isolement), et des moyens financiers mobilisables.

Un plan local de mobilité (loi LOM) devra être conçu en lien avec les communautés de communes voisines et le plan de mobilité du futur établissement public se substituant au SYTRAL, pour aborder les enjeux et les réponses à la bonne échelle.

Ce plan local de mobilité sera élaboré en cohérence avec nos objectifs en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et touristique, de transition énergétique et de réduction des fractures territoriales.

- **Amélioration de l'habitat et adaptation des logements privés**

Notre objectif est de prendre en considération les difficultés rencontrées par nombre de personnes isolées ou de familles en difficulté, confrontées à la précarité énergétique.

Un programme d'intérêt général (PIG) sera défini avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé, développer l'offre locative privée, favoriser les rénovations énergétiques, adapter les logements à l'âge et au handicap. Ce programme sera élaboré en cohérence avec les objectifs du plan de mandat relatif à la transition énergétique, à la prévention-santé et à la réduction des fractures territoriales.

- **Gestion des eaux pluviales et protection contre les risques d'inondation**

L'exercice de cette compétence nouvelle permettra à la CAVBS et à ses 18 communes membres de concevoir une urbanisation maîtrisée et de programmer les équipements et financements nécessaires à la protection contre les inondations et les pollutions.

La Communauté d'Agglomération travaillera en coordination étroite avec les communes pour la prise en compte de l'enjeu des eaux pluviales dans leurs décisions d'autorisations d'urbanisme.

L'élaboration d'un schéma directeur de la gestion des eaux pluviales sera lancée dès ce début d'année 2021.

- **Prévention-santé et accès aux soins**

Ces sujets ne sont pas des compétences de la Communauté d'Agglomération, mais il nous semble essentiel de les prendre en compte au regard des enjeux (augmentation et vieillissement de la population, non recours aux soins, démographie médicale, etc.). Nous avons par ailleurs la chance de pouvoir nous appuyer sur des établissements hospitaliers de référence (Hôpital Nord-Ouest, établissement support du GHT, Polyclinique d'Arnas) et sur la mobilisation des professionnels de santé notamment au sein de la Communauté professionnelle territoriale de santé.

Un contrat local de santé fixant les objectifs et moyens de prévention-santé et d'accès aux soins des habitants, à la ville comme à la campagne, sera défini en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les acteurs de santé du territoire. Cette approche sera articulée avec les objectifs du plan de mandat en matière de petite enfance, de sport et de réduction des fractures territoriales.

5 - DES MOYENS POUR AGIR

- **Moyens financiers**

Afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants et du territoire et de contribuer à la relance de l'activité économique par l'investissement, la Communauté d'agglomération se fixe une cible de 135 millions d'euros d'investissements sur 6 ans :

- 55 millions d'euros au titre du budget principal
- 80 millions d'euros au titre des budgets annexes (eau, assainissement)

- **Moyens humains**

Afin de mettre en œuvre ce plan de mandat, la Direction générale des services est renforcée par :

- l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services en début de mandature avec un rôle essentiel dans la coordination et la mise en œuvre des orientations du plan de mandat, dans l'optimisation de l'organisation des services, et dans la sécurisation des procédures toujours plus complexes ;
- la création d'un poste de Directeur Général Adjoint auprès du DGS pour conforter le dispositif et renforcer le pilotage de projets transverses inscrits dans le plan de mandat.

L'expertise des services sera également renforcée dans les nouveaux domaines d'actions prioritaires : mobilités, transition énergétique, prévention-santé.

- **Moyens matériels et organisationnels**

Au cours de la mandature, la Communauté d'Agglomération disposera de nouveaux locaux afin d'améliorer les conditions de travail des élus et des agents :

- des locaux plus fonctionnels et adaptés aux missions de la CAVBS (salle des délibérations, salles de réunions équipées en visioconférence, accueil et information du public, etc.)
- un pôle réunissant les acteurs de l'économie, du tourisme et de la formation en lien avec les missions de la CAVBS

Une nouvelle organisation du travail au sein des services sera également mise en œuvre, favorisant une approche transversale des enjeux et des actions, des réponses en mode projet, une évaluation des besoins en amont et des actions mises en œuvre en aval.

Le déploiement progressif et adapté du télétravail sera également engagé, tout en préservant le lien au sein des équipes et la continuité du service aux habitants.

- **Mutualisation renforcée**

Enfin, la mutualisation avec les communes et au service des habitants sera renforcée, en particulier dans les domaines suivants :

- Un appui juridique et technique (à l'exemple du service commun d'instruction pour les demandes d'autorisation du droit du sol)
- La commande publique (les groupements d'achats et de commandes permettant de réaliser des économies d'échelle)

Monsieur le Président remercie l'ensemble des services qui se sont investis au côté des élus dans la préparation de la définition de ces orientations générales et qui vont continuer à l'être pour la mise en œuvre des actions qui en découleront. Les services seront renforcés dans des objectifs de transversalité et d'expertise, en cohérence avec les nouveaux enjeux et avec le niveau d'ambition du projet de mandature, notamment en matière de mobilité, transition énergétique et prévention-santé.

Il indique que les orientations du mandat ainsi présentées ont été co-construites avec les maires et les membres du Bureau de l'exécutif. Ces orientations seront prises en compte dans le cadre de la préparation budgétaire 2021. Sera Soumis au vote du conseil communautaire du 25 mars prochain, le premier budget de la mandature qui sera la traduction des premières orientations. D'ici la fin de l'année, conformément à la loi, un pacte fiscal et financier sera à définir avec l'ensemble des communes.

Monsieur le Président indique que la situation financière de la Communauté d'agglomération est satisfaisante grâce à la gestion de la précédente mandature. Il remercie son prédécesseur M. Faurite, ainsi que le premier vice-président, M. Duthel. Cette situation permet d'investir, d'emprunter et de s'engager sur un niveau d'investissement élevé sur la période 2021-2026 : 135 millions d'euros cible répartis entre 55 millions sur le budget principal et 80 millions sur les budgets annexe, ceci sans augmenter la fiscalité et en préservant les grands équilibres financiers.

Jusqu'en 2026, chaque année, au moment du vote du budget, il y aura une revoyure pour ajuster en fonction de la situation économique et financière et de la réalisation des objectifs.

Monsieur RONZIERE demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

- *Monsieur CHAUMAT indique que, même s'il a une vision politique différente, il se retrouve dans ces propositions, et qu'il avait appelé, avec sa collègue Mme JOMARD, en juillet 2020, à un projet ambitieux pour l'agglomération. En première lecture, il considère que cet objectif est rempli.*

Il précise qu'il a particulièrement apprécié la prise en compte de la métropole dans ses aspects positifs et négatifs, la vision large du bassin territorial en lien avec les EPCI voisins, du Beaujolais et de l'Ain, et la volonté de construire le futur plutôt que d'être dans la défense des acquis, au sein d'une collectivité de mission. Il souhaite faire une proposition en lien avec les objectifs en matière de préservation des paysages, des villages, de tourisme et d'agriculture. Il s'agirait de tirer profit de la proximité avec la métropole de Lyon et de sa population qui peut représenter des « touristes naturels », en étant le « jardin de la métropole », c'est-à-dire un lieu de culture et de production locale, mais aussi un lieu pour se promener et respirer, en s'appuyant sur les nombreuses richesses du territoire.

- *Monsieur DUPIT salue la démarche de présentation du plan de mandat qui offre, pour la première fois, l'opportunité d'échanger autour de l'avenir de la Communauté d'Agglomération, des objectifs qui vont guider l'action durant cette mandature, et remercie pour cet exercice de démocratie. Il souhaite que cette démarche de démocratie participative soit étendue à l'ensemble des habitants du territoire car il estime que cela fait défaut dans le fonctionnement de la collectivité.*

En ce qui concerne le contenu, il s'interroge quant au constat initial : en particulier celui d'un territoire qui « vit bien sur le plan social » au regard des indicateurs socio-économique (taux de chômage, indice de pauvreté, revenu médian...) qui sont plus défavorables pour le territoire qu'au plan national ; et celui des risques de polarisation métropolitaine avec la

nécessité de se différencier. Car il lui paraît, au contraire, pertinent de mettre en avant une complémentarité qu'il juge nécessaire et de construire des synergies positives. Il s'agit par exemple d'un territoire « jardin de Lyon » tel que proposé par M. CHAUMAT, mais aussi d'une complémentarité en termes économiques, avec une agriculture de proximité, la métropole offrant des emplois dans les domaines industriels et tertiaires, mais aussi en termes de transports, de logements pour éviter la résidentialisation.

Il propose de développer une image dynamique de l'agglomération pour accroître son attractivité, à l'échelle départementale et au-delà, prioritairement dans les secteurs industriels de pointe et le tertiaire.

Il indique partager globalement les orientations définies et souligne des points positifs dans les intentions, en particulier dans l'accent mis sur la transition écologique et les mobilités.

Il souhaite contribuer au débat en partageant sa vision pour les années à venir en s'appuyant sur un pacte environnemental pour une communauté d'agglomération volontariste, solidaire et fédératrice, c'est-à-dire une collectivité qui engage une transition pour un développement durable au niveau écologique et économique. A l'appui de son propos, il cite plusieurs exemples concrets dont certains sont contenus dans les orientations du plan de mandat.

Il regrette que la transition démocratique n'ait pas été abordée dans la présentation, pour favoriser l'implication des citoyens dans la vie de la collectivité à travers l'information et la concertation sur les grands projets mais aussi, pourquoi pas, avec des budgets participatifs autour d'un projet partagé.

En ce qui concerne la solidarité, il s'agit de prendre soin de la population avec une politique ambitieuse en matière d'emploi, de rénovation urbaine et de logement social et une tarification progressive pour l'ensemble des structures de la CAVBS ; ainsi que d'assurer l'accueil des populations fragiles en lien avec les associations. Il s'agit également de prendre soin des ressources avec la gestion directe des biens communs et en particulier de la ressource en eau, et en préservant la ressource foncière nécessaire à l'agriculture et du cadre de vie avec la maîtrise de l'urbanisation, la densification, une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire et la prise en compte de l'impact des risques industriels sur la santé de la population.

Une communauté d'agglomération fédératrice est une collectivité qui crée du lien entre les communes à travers des synergies et des solidarités pour permettre un développement économique harmonieux à l'échelle du territoire entre les différents quartiers urbains et ruraux avec un enjeu de transports en commun, entre les habitants avec le soutien des associations sportives et en particulier du sport féminin et des actions culturelles portées par des collectivités, telles que le conservatoire ou par des associations. Il propose en plus de l'offre culturelle existante, la mise en place d'un festival itinérant dans les différents quartiers urbains et les territoires ruraux à l'image du « Monde en place » qui existait il y a plusieurs années.

Il conclut en indiquant que sa vision dépasse la déclaration d'intention et s'appuie sur des mesures fortes, dictées par l'urgence climatique, sanitaire et économique et sociale, mais aussi démocratique, et que durant les prochaines années, il portera cette vision à travers une opposition constructive, responsable et déterminée.

- *Mme BERTHOUX indique qu'au nom de la Région Auvergne Rhône Alpes, elle salue l'ambition de ce plan de mandat et partage largement sur le fond comme sur la forme les orientations présentées, en particulier sur des thématiques nouvelles telles que la formation, le cadre de vie, l'environnement et l'emploi.*

Elle rappelle que le territoire beaujolais élargi est très attractif démographiquement, comme en témoigne le développement des lycées. Enfin, elle précise que la Région sera au côté de la CAVBS et de ses communes pour participer financièrement et accompagner la réalisation de ces projets structurants pour le territoire.

Monsieur RONZIERE remercie Mme BERTHOUX pour l'appui de la Région et confirme la logique de cohérence avec les ambitions de la Région et du Département, dont le soutien futur est important.

Il remercie MM. CHAUMAT et DUPIT pour leurs contributions, même s'il n'en partage pas tous les aspects, et leur apporte quelques éléments de réponse.

Sur la proximité avec la métropole, il confirme que, selon lui, elle constitue un atout, tout en présentant un certain nombre de risques ou de sujets de complexité. La métropole est un territoire extrêmement dynamique. Sur le plan économique, par exemple de nombreuses entreprises de sous-traitance industrielles du territoire travaillent pour des grands comptes implantés sur la Métropole. De nombreux déplacements domicile –travail ont lieu entre les deux collectivités.

Il indique que la CAVBS n'a pas vocation à devenir le dortoir, ni le « jardin » de la métropole lyonnaise. C'est justement cette notion que l'exécutif défend ; celle d'un territoire d'équilibre, c'est-à-dire qui accueille de nouveaux habitants tout en continuant à développer son activité économique, industrielle, artisanale, de services, pour offrir de nouveaux emplois à la population.

S'agissant de l'agriculture, il précise qu'en effet, il y a un enjeu autour de la construction du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et un travail est engagé avec le Département pour coordonner les différents PAT entre les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Mais il y a également des sujets de complexité car la Métropole de Lyon prend des décisions sans concertation sur des sujets qui impactent la CAVBS, par exemple en restreignant les accès routiers à la ville.

Monsieur Ronzière a indiqué à M. BERNARD, au Président de la Métropole, qu'il souhaitait plus d'échanges.

C'est de la responsabilité des élus de fixer les orientations et de prendre ensuite les décisions nécessaires à leur bonne mise en œuvre.

La concertation doit également associer l'ensemble des acteurs du territoire : associations, groupements d'employeurs, acteurs touristiques, économiques, etc...

Sur la thématique des ressources foncières, il précise que c'est un sujet important car le territoire se développe naturellement et la responsabilité des élus est d'organiser ce développement en fonction des objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire et de préservation des ressources, des espaces et des paysages. La loi ajoute des contraintes, avec par exemple le principe de « zéro artificialisation nette », qui limitera peut être certains projets envisagés et rend d'autant plus nécessaire les exigences environnementales et d'intégration paysagère et architecturale.

Il conclut en indiquant que ce dialogue pourra se poursuivre au fil des prochains conseils.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le Conseil communautaire prend acte des orientations générales du plan de mandat présentées.

- II - FINANCES

2.1. Rapport d'orientations budgétaires

Monsieur DUTHEL rappelle que le rapport d'orientations budgétaires, présenté dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets, vise à éclairer et permettre d'échanger sur le contexte et les perspectives budgétaires et financières de court / moyen terme.

Il ne s'agit pas de la présentation du futur budget, ni du plan pluriannuel d'investissements mais d'ouvrir un débat sur les perspectives.

La crise sanitaire intervenue depuis mars 2020 bouleverse l'économie et l'équilibre des finances publiques.

Le rythme de la pandémie a en effet imprimé sa marque sur la croissance économique, sur les interventions de l'Etat pour gérer la crise, et, en conséquence, sur les déficits et l'endettement public.

Au travers de l'approbation de quatre lois de finances rectificatives sur l'année 2020, l'Etat est en effet intervenu massivement dans l'objectif de préserver les entreprises et limiter la hausse du chômage, accompagnant ces interventions d'une révision régulière des hypothèses de croissance.

Ainsi, la chute du PIB en France a d'abord été estimée à 1 % du PIB lors de la première loi de finance rectificative (LFR1- mars), puis 8 % du PIB en LFR n°2 (avril), 11 % du PIB en LFR n°3 (juillet), prévision maintenue par le gouvernement lors de la dernière loi de finances rectificative (n°4- novembre) suite au couvre-feu et au second confinement de fin octobre, et finalement retenue en loi de finances 2021.

Dans le même temps, sous l'effet des mesures successives prises pour gérer la crise, l'estimation du déficit public a évolué pour s'établir à 222,9 Milliards contre une prévision de 93,1 Milliards en loi de finances initiale 2020.

Le déficit public représenterait ainsi 11,3 % du PIB fin 2020 contre 2,2 % prévu en loi de finances initiale, progressant sous l'effet à la fois de la hausse des dépenses et de la contraction du PIB.

La crise a en conséquence conduit à une augmentation historique de l'endettement public, qui représenterait 119,8 % du PIB fin 2020, plus de 20 points au-dessus de son niveau d'avant crise (98,7 % prévu en loi de finances initiale 2020). L'accroissement représente une hausse de plus de 11,4 %, avec plus de 195 Milliards d'encours supplémentaire à la fin du seul 3ème trimestre 2020.

A l'occasion de l'examen de la loi de finances rectificative n°4, le Haut Conseil des finances publiques, soulignant l'incertitude relative à l'ampleur de la crise économique, indiquait que **la soutenabilité à moyen terme de la dette publique constitue un enjeu central de la stratégie financière de la France**. Il a émis ce même avis lors de son examen du projet de loi de finances 2021.

Les finances des collectivités locales vont, elles aussi, enregistrer l'impact de la crise, avec, pour les intercommunalités notamment, destinataires de la fiscalité économique du bloc communal, un effet fort et de plus décalé par rapport au cycle économique.

Pour la communauté d'Agglomération, ceci pourrait se traduire, pour deux années au moins (2021-2022), par une baisse de l'épargne, effet -décalé- de la baisse des recettes de fiscalité économique associée à la crise de 2020, et dont l'ampleur dépendra également du rythme de la reprise les années suivantes.

La communauté d'Agglomération dispose cependant d'atouts pour faire face à cette situation, et notamment :

- **Une situation financière satisfaisante fin 2019 et 2020**, avec un taux d'épargne et un niveau d'endettement éloignés des seuils d'alerte. Cette situation offre une marge pour recourir à l'emprunt pour pallier à la chute de l'épargne, sans menacer les équilibres de moyen terme. Cette situation permet ainsi de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour les prochaines années ;
- **Un tissu économique dense et varié**, proche dans sa structure de celui constaté au niveau national, permettant d'atténuer malgré tout la crise et, sans doute, de bénéficier au mieux de la relance ;
- Un niveau de l'emploi toujours robuste malgré la crise, et une dynamique démographique favorable ;

- **Des compétences dans des secteurs de politiques publiques plus épargnés par la crise**, notamment le secteur de l'eau et de l'assainissement, domaines d'excellence reconnus, où il est possible de mobiliser, dès 2021, des volumes d'investissement conséquents pour contribuer à la relance et répondre aux besoins du territoire.

Ce sont ainsi des orientations financières volontaires et réalistes qui sont proposées dès 2021, dans le but d'engager rapidement les investissements et actions contribuant à répondre au mieux aux enjeux de la relance et aux besoins du territoire.

La présentation des orientations générales du plan de mandat sera suivie de travaux pour affiner et consolider le cadre et pacte financier dans lesquels elles doivent s'inscrire, ce sur l'échéance du mandat.

I- En 2020, l'agglomération a pu faire face compte tenu d'une situation financière satisfaisante et d'une gestion adaptée

Tout comme au niveau national, la crise impacte le budget de la communauté d'Agglomération dès 2020.

Comme indiqué précédemment, la communauté d'Agglomération dispose cependant d'atouts, et notamment une situation financière satisfaisante avant crise¹.

I-1- Une situation financière satisfaisante avant crise

La situation financière des collectivités d'analyse au travers de différents indicateurs, dont les principaux sont les suivants :

¹ Source : Cabinet M. Klopfer

L'épargne brute : solde : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

- Indicateur de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir, avec un levier de 1 à 10 :

1 euro d'épargne représente en effet :

- Une ressource de 1 directement mobilisable pour financer l'investissement
- Une ressource permettant de couvrir une annuité d'emprunt de 1, soit contracter un emprunt de 10 pour le financement de l'investissement

Le taux d'épargne brute : rapport épargne / recettes réelles de fonctionnement

- Mesure la part des recettes de fonctionnement que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (capacité à équilibrer son budget), avec :
 - Seuil minimal : 7 %
 - Zone d'alerte : 10 %

La capacité de désendettement : rapport dette / épargne brute (exprimé en années)

- Indicateur de solvabilité (capacité de la collectivité à rembourser sa dette)
 - Seuil maximum : 15 ans (durée de vie moyenne résiduelle de la dette des collectivités locales)
 - zone d'alerte : entre 8 et 12 ans, selon la situation financière de départ de la collectivité

Les règles de l'équilibre : le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des ressources propres (ressources hors emprunts nouveaux et subventions affectées) :

- l'épargne doit couvrir à minima le remboursement de la dette et permettre de dégager un autofinancement de l'investissement.

Situation de la communauté d'agglomération avant crise :

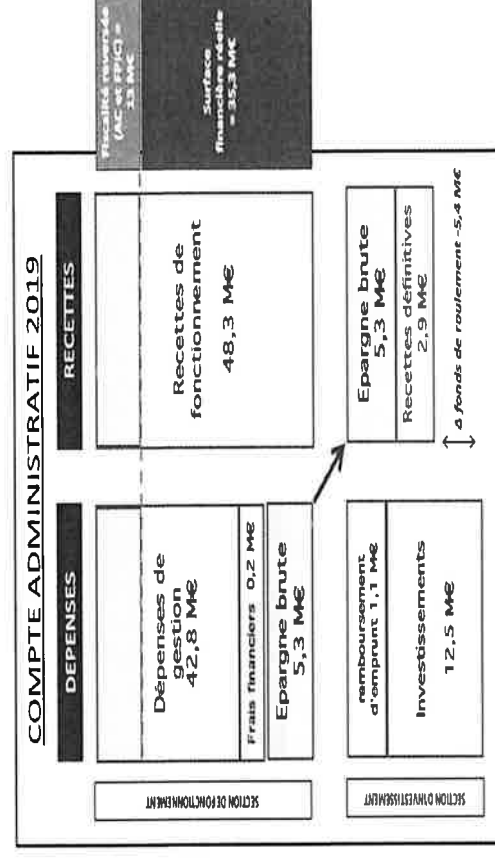
Avec des recettes de fonctionnement de 35,3 M d'€ et des dépenses de 30 M d'€ (nettes des AC et FPIC) la CAVBS dégage une épargne de 5,3 millions d'euros.

- **Taux d'épargne** (épargne / recettes réelles de fonctionnement hors reversements de fiscalité - attributions de compensations et FPIC-) : **14,9 % contre un seuil de vigilance de 10%**

L'épargne couvre le remboursement du capital de la dette (1,1 M d'€) et, complétée de ressources propres et de la consommation du fonds de roulement, les dépenses d'investissement.

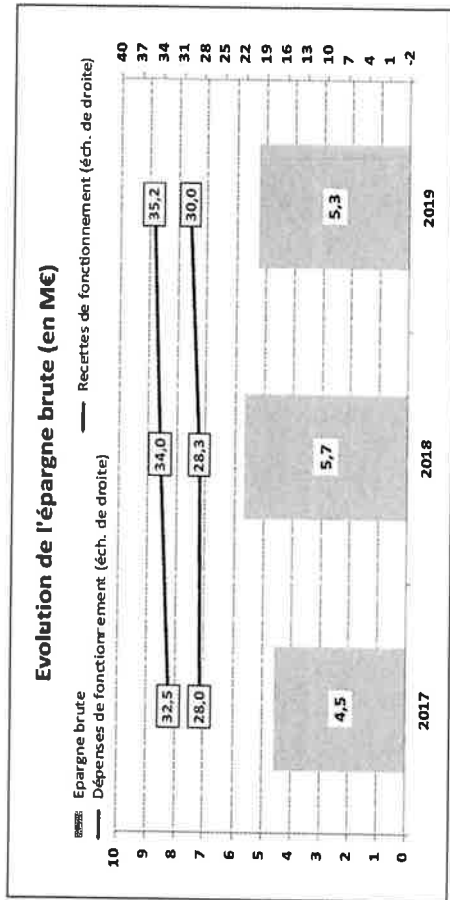
- **Capacité de désendettement** : avec un encours de dette de 8 Millions d'€, elle s'élève à **1,5 ans** - contre un seuil de vigilance de 10 ans

=> **Le taux d'épargne et la capacité de désendettement se positionnent à bonne distance des seuils d'alerte**

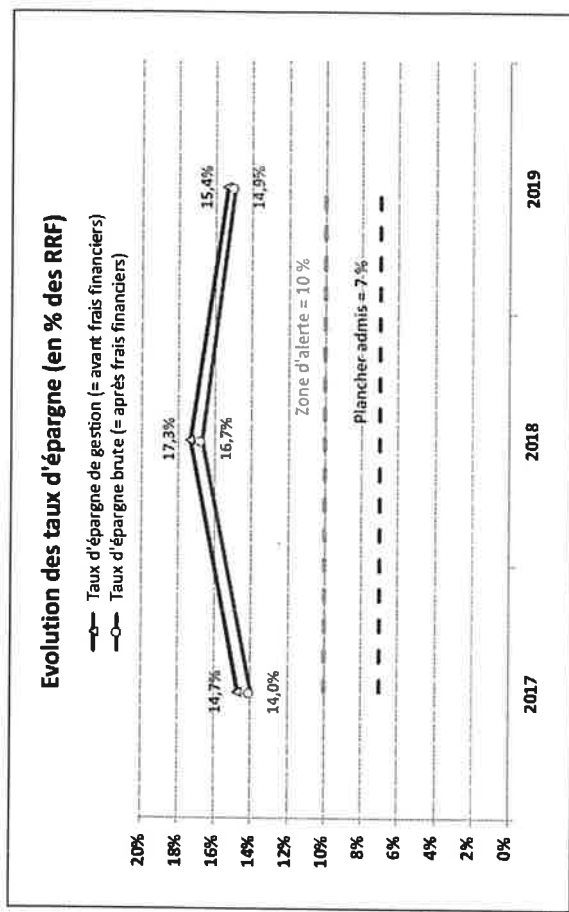


Cette situation se vérifie sur les dernières années, avec :

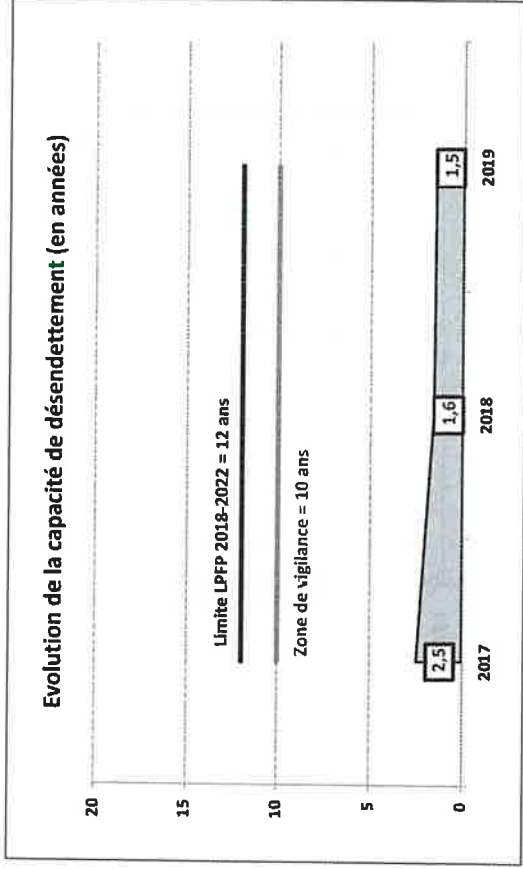
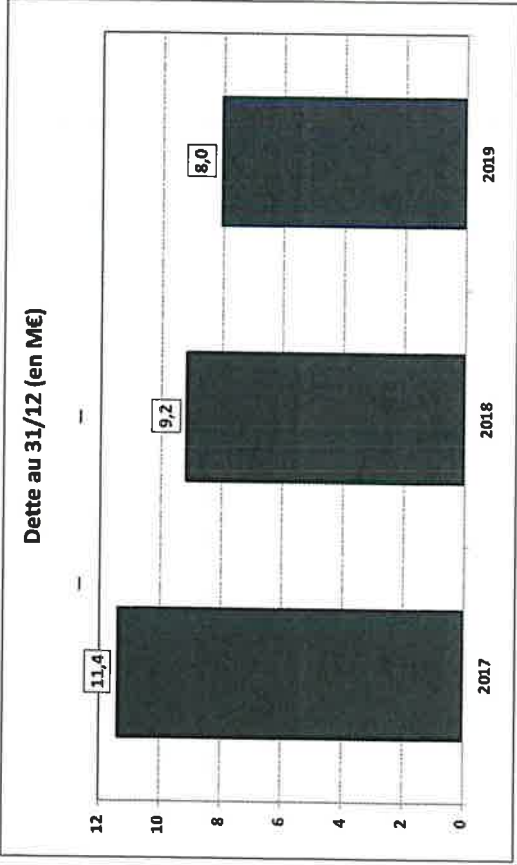
- Une hausse de l'épargne en 2018 sous l'effet du doublement du taux de foncier bâti et de la forte hausse des produits exceptionnels (avec le reversement en provenance du SYTRAL, en application de la clause de rencontre)
- Un repli en 2019 : suite à la reprise de la compétence du SDIS sans qu'elle ne s'est pas accompagnée d'un abaissement des AC de même montant (coût net de 0,3 M d'€)



Le taux d'épargne évolue en conséquence, mais est resté au-dessus des seuils d'alerte sur l'ensemble de la période.



Il est à noter que le taux d'épargne de la CAVBS est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale (mais inférieur la moyenne des agglomérations comparables de la région).



La Communauté d'Agglomération présente une situation financière satisfaisante lorsque la crise se déclenche, avec :

- une épargne de près de 5,3 Millions, représentant 14,9 % des recettes de fonctionnement fin 2019 ;
- ce niveau d'épargne a contribué au financement un investissement conséquent, intervenu sans recourir l'emprunt ;
- l'emprunt reste ainsi faible, et la capacité de désendettement en dessous des seuils d'alerte.

Cette situation lui donne les moyens de faire face à une baisse de son épargne, même si son ampleur reste encore difficile à appréhender, en faisant appel à l'emprunt sans remettre en cause les marges de manœuvre.

I-2 : 2020 : conséquence de la crise et réalisation 2020 : première approche

Sur 2020, les conséquences de la crise sanitaire restent modérées. Les dépenses supplémentaires de fonctionnement sont estimées à 250 K€, tandis que dans le même temps, des économies, essentiellement liées au ralentissement de l'activité pendant le confinement, sont estimées à 406 K€.

Les pertes sur les recettes de fonctionnement sont, elles, plus conséquentes, estimées à 546 K€, dont 325 K€ associées à la fermeture des équipements de la petite enfance (hors Verger), et 114 K€ produit du choix de la collectivité d'accompagner les entreprises par la mise en place d'une réduction de la CFE des entreprises du tourisme, possibilité ouverte par les textes.

Globalement, la perte d'épargne, estimée à 390 K€ est ainsi contenue, représentant 9 % de l'épargne prévisionnelle de l'exercice.

En investissement, la communauté d'Agglomération est intervenue en soutien des entreprises du territoire via le fonds d'aide aux entreprises pour un total de 900 K€, soutenue par les communes à hauteur de 368 K€.

Elle a également mis en place des mesures d'exonération de loyers des entreprises accueillies sur les sites économiques, se traduisant par une baisse de recettes du budget annexe économique de 24,9 K€ sur les premières exonérations intervenues en mars.

Globalement, l'effet de la crise est estimé à 947 K€, représentant 1,6 % des dépenses réelles totales prévu au budget 2020.

	Montant
Dépenses supplémentaires de fonctionnement	250
Economies de fonctionnement	406
Pertes sur recettes de fonctionnement	546
SOLDE COVID FONCTIONNEMENT	-390
Participation fonds de soutien aux entreprises (investissement y c RAR)	900
Participation des communes	-368
Exonération loyers Economie (Budget annexe Eco)	25
SOLDE COVID	-947

Si les conséquences peuvent être estimées à - 390 000 € en fonctionnement, elles se traduiront néanmoins, d'un point de vue budgétaire, de façon décalée, et amplifiée sur 2021.

L'exonération de CFE des entreprises du tourisme (114 483 €) sera en effet impactée sur les recettes de fiscalité en 2021 (prélèvement sur les recettes de fiscalité 2021).

L'effet associé à la fermeture des structures de la petite enfance (hors Verger) sera lui aussi décalé : la collectivité a en effet reçu une aide exceptionnelle de la CAF pour faire face à la crise. La CAF ajustant cependant toujours, en n+1, son aide récurrente (prestations prévisionnelles versées par acomptes fonction de n-1) au vu de la fréquentation de l'exercice passé, ces prestations vont fortement chuter en 2021 (chute compensée pour partie par l'aide exceptionnelle reçue en 2020).

Ainsi, de façon contre-intuitive, l'épargne 2020 ne sera pas dégradée par la crise.

Globalement, l'exercice 2020 devrait se conclure avec **une épargne de 6,255 millions d'euros, supérieure à celle de 2019**, avec également, en sus, un produit exceptionnel en provenance des assurances de 1 Million d'euro.

Sur 2020, l'activité est restée maintenue, avec une dépense d'équipement de l'ordre de 7,3 Millions d'euros, avec notamment :

- L'acquisition de l'ancien bâtiment de la CCI
- Les dépenses d'aides aux entreprises
- Mais aussi : la finalisation des travaux de la Halte fluviale, de l'extension du local accueillant le service des ordures ménagères, 60 % des travaux de voirie prévus ont également été engagés

L'emprunt a été appelé à hauteur de 1 Million d'euros (emprunt souscrit en 2019, mais décalé à 2020), contre une prévision de 3,1 Millions. Compte tenu du remboursement du capital de la dette (1 M d'€), la dette sera stabilisée par rapport à 2019, avec 8 Millions d'euro.

La solvabilité s'améliore fin 2020 par rapport à fin 2019, avec une capacité de désendettement estimé à 1,3 an.

A noter que les restes à réaliser en dépenses d'équipement représentent 3,3 M d'€ et comprennent, en recettes, un emprunt de 1 M d'€ souscrit en 2020, qui pourra n'être appelé qu'en 2021.

II- En 2021, la CVABS devra tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire qui se poursuit et à l'évolution du cadre de ses missions

Dans le contexte d'une loi de finances engageant des changements majeurs sur les leviers d'action laissés aux collectivités territoriales, la communauté d'agglomération devra notamment absorber les effets de la crise sanitaire sur la fiscalité, effets les plus importants et qui interviennent de façon décalée par rapport au cycle économique. Elle devra également tenir compte des incertitudes que la crise fait toujours peser sur les recettes de fonctionnement des services notamment, comme sur ses dépenses.

L'évolution du cadre de ses missions, notamment dans le secteur des transports, avec la création du futur établissement se substituant au SYTRAL aura également des effets sur les finances de la collectivité.

II-1 – Loi de finances 2021

Comme indiqué précédemment, les prévisions du gouvernement ont fortement évolué, et offrent peu de lisibilité sur la trajectoire des finances publiques sur les prochaines années. Le Haut Conseil des

finances publiques invite d'ailleurs l'Etat à produire, avant le printemps, une loi de programmation des finances publiques, afin de présenter des projections sur un temps plus long (horizon 2025).

Seul le rapport d'accompagnement de loi de finance initiale² présenté en septembre, présente quelques projections, laissant augurer, au-delà de 2021, de la nécessité d'un fort redressement du déficit public sur la période jusque 2025.

Néanmoins, pour 2021, les principales enveloppes et concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont stabilisés.

Les dotations :

- **Dotation Globale de Fonctionnement : l'enveloppe globale de la DGF est stable, avec un niveau de 26,758 milliards d'€.**

Au sein de l'enveloppe DGF, l'Etat poursuit la hausse des enveloppes de Dotation de Solidarité Rurale et Dotation de Solidarité Urbaine engagée depuis plusieurs années (péréquation verticale), avec + 90 millions pour la DSU (+ 3,8 %) et + 90 millions également pour la DSR (5,3 %).

La dotation nationale de péréquation est stabilisée par rapport à 2020.

Comme chaque année, les ajustements nécessaires pour financer la hausse de la péréquation verticale (DSR, DSU), ainsi que la hausse de la population mais également la réforme 2019 de la DGF des EPCI (+30 millions) se feront au sein de la DGF, par écrêtement des dotations forfaitaires des communes et les dotations de compensation des EPCI.

Rappel DGF de la communauté d'Agglomération, deux parts :

- La dotation d'intercommunalité (0,908 Million d'€ en 2020) : elle continuera de bénéficier des effets de la réforme intervenue en 2019, avec une progression attendue de + 10 % jusqu'en 2025, à législation constante.
- La dotation de compensation (6,706 Millions d'€ en 2020), subira, comme chaque année, un écrêtement estimé à -2,2 % pour 2021

- **Péréquation horizontale** : Le FPIC est maintenu au niveau d'1 million d'euros
- **Les dotations d'investissement** : 1,8 milliard, inchangées par rapport à 2020, avec :
 - DETR : 1 046 millions
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 570 millions
 - La dotation nationale politique de la ville est également stabilisée avec 150 millions d'euros

L'axe majeur de la loi de finances 2021 s'articule ainsi autour du Plan de relance.

Dans le contexte inédit rappelé en introduction, le gouvernement place en effet la relance de l'économie au premier plan des enjeux de 2021, au travers de la mise en œuvre du plan de relance annoncé en septembre dernier.

² Rapport économique, social et financier qui présente des perspectives stratégiques pluriannuelles, avec un retour à un déficit public à hauteur de 2.9 % en 2025, indiquant que l'objectif de rétablissement de la soutenabilité des comptes publics nécessiterait un ajustement structurel de 0,5 points de PIB par an, permettant de stabiliser la part de la dette dans le PIB autour de 117 % et d'engager un reflux de l'endettement à compter de 2025.

Gage de stabilité économique et sociale, le retour rapide à une croissance forte est en effet également la première condition de la soutenabilité de l'endettement public.

L'Etat stabilise ainsi les dotations aux collectivités locales et invite les collectivités à s'inscrire et participer activement à la relance engagée au niveau national via le plan de relance.

Doté de 100 milliards sur 2020-2022, dont 40 Milliards financés par l'Europe, le plan de relance a pour objectif de ramener d'ici 2022 l'économie au niveau d'activité d'avant crise en engageant la transformation de l'économie. Son effet attendu sur la croissance en 2021 est estimé à 1,5 % de PIB.

Il s'articule autour de **trois grandes priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.**

Le volet Ecologie est ainsi doté d'un montant de 30 Milliards d'€, consacrés à la transition énergétique, via notamment un investissement massif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, des mesures en faveur de la décarbonisation de l'industrie, du développement des investissements dans les infrastructures et les modalités vertes (ferroviaire, transports en commun, vélo, véhicules propres), des investissements dans les marchés clefs verts, l'économie circulaire et les circuits courts, la transition écologique de l'agriculture, la lutte contre l'artificialisation des sols, ...

Le volet compétitivité comprend 34 Milliards pour la transformation de l'économie et le soutien de la compétitivité.

Ce volet comprend des mesures qui ne seront pas sans impact pour les collectivités locales avec **la réduction des impôts de production à hauteur de 10 Milliards d'€, clairement annoncée comme pérenne.**

La baisse des impôts de production :

- **CVAE** : réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt, ce qui correspond à la **suppression de la part régionale** : 7,3 Milliards d'€.

Il est à noter que les régions seront compensées par une fraction de TVA qui correspondra à la CVAE 2019 : cette disposition conduit à neutraliser la baisse de la CVAE attendue suite à la crise. Les Régions profiteront par la suite de la dynamique de la TVA.

- **Taxe sur le Foncier Bâti et la CFE** : réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels. Ceci concerne environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements au niveau national : -1,8 Milliards d'€ de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et -1,5 Milliards d'€ de CFE.

Au niveau de la communauté d'Agglomération, ce sont une centaine d'établissements qui seront concernés par cette mesure, représentant un volume de 1,2 millions de CFE (15 % du produit de CFE 2020), et environ 28 000 € de FB (3 % du produit 2020).

Les collectivités concernées recevront une compensation qui évoluera selon l'évolution des bases. **Il est à noter cependant que cette mesure viendra durablement réduire le pouvoir de taux des collectivités locales.**

Ce volet (compétitivité) comprend également un renforcement des fonds propres des PME/TPE et ETI, un plan de soutien à l'exportation, au secteur aéronautique, la mise à niveau numérique, ainsi qu'un soutien au secteur de la culture.

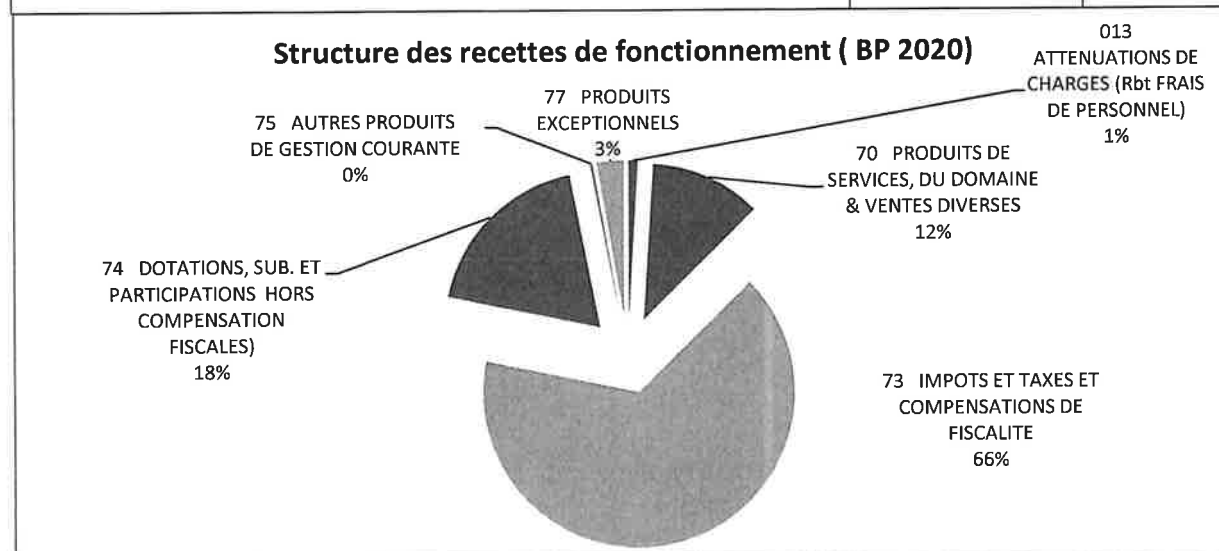
Le dernier volet (cohésion), de 36 milliards, décline un plan de mesures dédiées à la jeunesse et à l'emploi : formation, les territoires fragilisés, investissement dans la recherche publique notamment, et le Ségur de la santé.

Le plan de relance se veut décliné au plus près des besoins et des territoires, au travers notamment de deux dispositifs contractuels (Accord régional signé le 16/01/2021 et le Contrat de Relance et Transition Énergétique, en cours)

II-2- Les enjeux financiers pour la communauté d'agglomération :

L'effet de la crise passe d'abord par les recettes de fiscalité, qui représentent 66 % des recettes de fonctionnement (fiscalité et compensation de fiscalité).

Chapitre	BP 2020	Part dans les recettes
013 ATTENUATIONS DE CHARGES (Rbt FRAIS DE PERSONNEL)	474 680	1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 663 455	12%
73 IMPOTS ET TAXES ET COMPENSATIONS DE FISCALITE	31 943 853	66%
74 DOTATIONS, SUB. ET PARTICIPATIONS (HORS COMPENSATIONS FISCALES)	9 064 316	19%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 247	0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 367 895	3%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Total Recettes	48 675 446	100%



Les recettes fiscales impactées par la crise (avec une à deux années de décalage, compte tenu notamment du délai de reversement par l'Etat) sont les suivantes :

- **La CVAE** : elle est assise sur la valeur ajoutée des entreprises, donc fortement dépendante de l'évolution du PIB attendu. Cette taxe est reversée aux collectivités avec un décalage d'une à deux années : l'effet se traduira sur 2021 et 2022 (perception en n de deux acomptes de n-1 et du solde n-2, avec possibilité de modulation des acomptes par les entreprises)

Baisse attendue : - 1,5 % en 2021 (- 100 000 €), - 17,6 % en 2022 : - 1 130 000 € (avec hypothèse de croissance « favorable » en 2021)

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** : bien que s'agissant d'un impôt de stock (assis sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière), en première approche indépendant de l'activité et / ou la rentabilité des entreprises, la CFE subira également les effets de la crise :

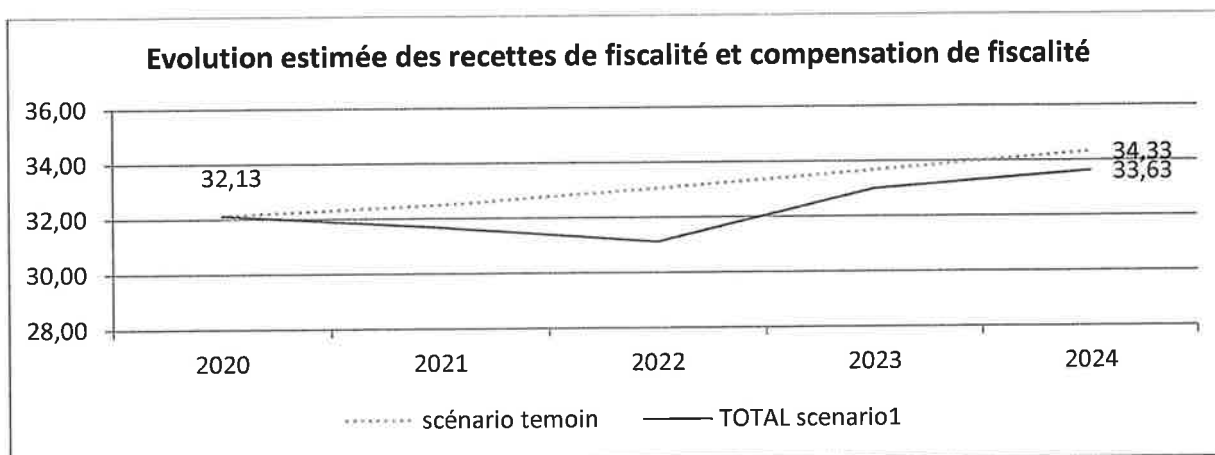
avec risque de glissement dans une strate inférieure de chiffre d'affaires des entreprises assujetties à la cotisation minimum d'une part, et des défaillances d'entreprises susceptibles d'intervenir d'autre part, qui pourront impacter cet impôt (avec une disparition pure et simple de bases d'imposition, estimées à environ - 3 % des bases)- Baisse attendue en 2021 : - 4,3 % (- 340 000 €), puis + 1,6 % en 2022 (+ 120 000 €)

- **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :** sont assujettis les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, le montant de la taxe étant déterminé en fonction du chiffre d'affaires annuel. Bien que plus de 55 % du produit provienne de commerces alimentaires (a priori peu impactés), la baisse pourrait être conséquente, avec - 5,4 % par rapport à 2020 : baisse attendue en 2021 : - 70 000 €, +3,8 % en 2022 (+50 000 €)
- **La taxe de séjour :** dépendante de la fréquentation touristique, cette taxe évolue à la baisse dès 2020 (effet du seul premier semestre 2020) – 2020 : - 56 800 € (-26,8 %)- 2021 : estimé +3,2 % (+ 5000 € - effet 2ème semestre 2020).

Structure de la fiscalité et compensations fiscales	CA 2020 estimé	Part dans le total
CONTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	7 967 727	24,8%
TAXE d'HABITATION	6 992 430	21,8%
TAXE FONCIER PROPRIETES BATIES	987 173	3,1%
TAXE FONCIERE PPRORIETES NON BATIES	105 164	0,3%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	46 013	0,1%
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 510 638	20,3%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 271 085	4,0%
IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	379 118	1,2%
FNGIR	692 631	2,2%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	5 532 710	17,2%
TAXE GEMAPI	339 376	1,1%
TAXE DE SEJOUR	155 018	0,5%
		0,0%
DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	503 551	1,6%
COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET CFE)	171 061	0,5%
COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	7 181	0,0%
COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	464 938	1,4%
Total Fiscalité et compensations fiscales	32 125 814	100%

Sous l'hypothèse d'une baisse du PIB de 10 % en 2020, puis un rebond permettant un redressement rapide ensuite (avec 2/3 de l'activité retrouvée en 2021 et un retour au niveau de PIB 2019 en 2022)³, la fiscalité et les compensations évolueraient de - 0,46 M d'€ en 2021, puis -0,55 M d'€ en 2022, avant se redresser à + 1,88M d'€ en 2023 pour reprendre un rythme de croissance en tendance hors crise.

³ hypothèse proche de celle présentée par le gouvernement en loi de finances



Il est à noter qu'une évolution moins favorable de la croissance situerait les évolutions à un niveau plus sévère.

Par ailleurs, la revalorisation nominale des bases, adossée à l'inflation sera faible cette année (0,2% contre 1,2 % en 2020).

- **Réformes fiscales : une réduction durable des leviers d'actions de la collectivité**

Concernant la fiscalité, il convient de rappeler que l'exercice 2021 sera marqué par la réduction des impôts de production décidée en loi de finance 2021, mais aussi par la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2018.

-Suppression de la taxe d'habitation : depuis fin 2020, la suppression concerne environ 80 % des foyers fiscaux. La mise en œuvre d'une exonération progressive sur les 20 % de foyers restants interviendra à compter de 2021, avec suppression totale à l'horizon 2023. L'exonération de ces foyers portera sur 30 % de la taxe en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

A compter de 2021, les cotisations ne sont plus affectées aux collectivités locales mais à l'Etat. La compensation de l'Agglomération passera par l'affectation d'une quote-part de la TVA nationale, qui lui permettra de retrouver en 2021 le niveau de TH (plus compensation) de 2020 (stabilité).

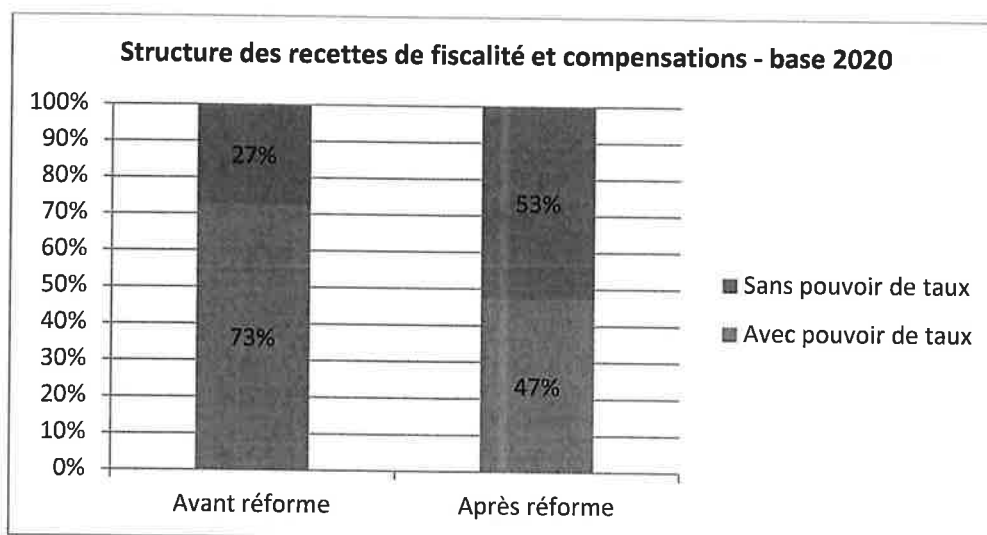
Chaque année, le produit de TVA évoluera ensuite comme le produit net de TVA encaissé la même année au niveau national.

-Suppression des impôts de production : dans le cadre du plan de relance, la loi de finances prévoit de diviser par deux les valeurs locatives de la CFE et du foncier bâti des établissements (évaluations selon la méthode dite comptable). La compensation passera par le versement d'une allocation égale au produit perdu, allocation qui progressera selon la dynamique des bases associées.

Cette disposition concernera une centaine d'établissement sur le territoire, pour un montant correspondant à 15 % du montant de la CFE 2019 et 3 % du montant du foncier bâti.

Ces deux réformes cumulées conduisent à une perte de pouvoir de taux durable sur les ressources fiscales.

Globalement, ce sont 53 % de la fiscalité qui échappe à tout pouvoir de taux, contre 27 % précédemment. Il est à noter également que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui doit être adaptée au coût du service, représente 36 % des recettes modulables après réformes.



- **Les autres recettes de fonctionnement**

Les recettes des services :

L'exercice 2021 enregistrera le décalage de recettes sur le secteur petite enfance (-646 K€ en 2021), qui retrouveront un niveau stabilisé en 2022 (+ 646 K€), sous réserve d'un nouveau resserrement des contraintes sanitaires.

Bon nombre de services publics portés par la communauté d'Agglomération ont une activité dépendante de la situation sanitaire, et sont à ce jour sur des modes de fonctionnement dégradés (Conservatoire), voir fermés (Musées, Nautile). Les recettes 2021 devront ainsi être surveillées.

Les dotations de l'Etat :

Comme indiqué précédemment, la DGF de la communauté d'Agglomération évoluera selon des modalités identiques à celles de l'an dernier, mais traduisant néanmoins une légère orientation à la baisse : la hausse de la dotation d'intercommunalité (+10 %), liée à la réforme de 2019, ne compense pas l'écêtement effectué sur la dotation de compensation (-2,2 %), l'ensemble évoluant à la baisse pour un montant estimé à 56 K€ (-0,7 %), tendance qui devrait, à législation constante, être récurrente sur les années futures.

- **Transports : la création du futur Etablissement public**

Recettes associées au secteur des transports : la crise impactera également la clause de rencontre perçue par la Communauté d'Agglomération au titre des transports, qui subissent également une baisse des recettes liées du versement mobilité (assis sur les salaires, base qui disparaît avec le chômage partiel) et une baisse des recettes des usagers.

La baisse attendue représente ainsi près de 400 000 € entre 2020 et 2021 (-30 %)

Il est à noter que les discussions se poursuivent sur les modalités de la création du futur établissement public qui viendra se substituer au SYTRAL et les modalités de son financement. Est cependant acté que le montant net de la participation de la communauté d'agglomération devrait être stabilisé au niveau de 2021.

Globalement, en fonctionnement :

- ⇒ Les recettes de fonctionnement seront ainsi orientées à la baisse, à hauteur de plus de 1,6 M d'€ par rapport au budget 2020, dont près de 0,46 millions au titre de la fiscalité, 0,4 Million au titre des transports, et 0,645 K€ au décalage des recettes de la petite enfance.
- ⇒ Afin de préserver l'épargne, il sera proposé de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

	BP 2020	BP 2021	Variation BP/ BP 2021/2020 en euros
Total Dépenses	44, 6	44, 6	0
Total Recettes	48, 7	46, 9	-1,7
EPARGNE	4, 1	2, 4	-1, 7

Cette orientation permettra néanmoins de donner à la CVABS dès 2021 les moyens d'exercer pleinement ses missions en fonction des nouveaux enjeux et des obligations qui en résultent et notamment de renforcer notre expertise.

L'épargne proposée au budget 2021 s'inscrira ainsi sur un point bas, qui devrait se maintenir sur 2022, avant un redressement attendu en 2023⁴. En effet, sur 2022, si la fiscalité devrait enregistrer une nouvelle chute estimée à -0,55 M d'€. Cette baisse sera compensée par un retour à un rythme normalisé des recettes de la Petite enfance (+646 K€).

III- En 2021 et pour la durée du mandat, il vous est proposé d'aller de l'avant et de faire le choix du volontarisme, tout en respectant les grands équilibres financiers

III-I – Donner à la CAVBS les moyens d'exercer pleinement ses missions en fonction des nouveaux enjeux et des obligations qui en résultent : renforcer notre expertise

Les effectifs permanents sont stables par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, ils s'élèvent à 294 agents représentant 274,90 équivalents temps plein.

Aucune création de poste permanent n'est intervenue en 2020, seul le recours à 4 apprentis a été engagé à partir de septembre (2 au conservatoire, 1 à la communication et 1 à la mobilité).

Les charges de personnel 2020 sont en baisse par rapport à 2019 avec une estimation de 13 831 170 €, (soit - 1,59% par rapport à la réalisation 2019) compte tenu principalement du contexte lié à la crise sanitaire qui a limité certaines activités ou projets depuis mars 2020, avant une reprise effective à partir de septembre, de nouveau légèrement freinée par le second confinement.

Orientations budgétaires 2021 :

Les orientations budgétaires constituent l'opportunité de définir les grands projets de la politique des ressources humaines pour faire face aux enjeux sociétaux, culturels, environnementaux et économiques à mener à l'échelle du territoire de l'agglomération durant le mandat politique.

Ainsi dans ce cadre de préparation budgétaire 2021, des besoins de différentes natures ont été identifiés :

- Des besoins liés à la réalisation de nouveaux projets politiques annoncés dans le projet de plan de mandat
- des besoins en expertise liée à la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques et réglementations qui en découlent

⁴ Il est à noter que si la loi de finances 2021 reconduit le mécanisme de garantie accordé aux collectivités locales en 2020 (compensation en cas de baisse de fiscalité supérieure à la moyenne de la fiscalité perçue en 2027-2019), les effets décalés de la crise sur les recettes fiscales excluent la CAVBS de ce dispositif en 2021.

De plus, il est prévu pour 2021 de poursuivre la politique engagée en 2020 en faveur des jeunes en formation d'apprentissage.

Outre les besoins nouveaux, les principaux impacts sur la masse salariale par rapport à 2020 seront les suivants :

- l'évolution du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) et la poursuite des mesures catégorielles (PPCR - Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) soit + 1,5 %
 - la progression du taux du SMIC horaire soit + 1,2 % (concerne les apprentis notamment)
 - la prime de fin de contrat de 10 % dans la fonction publique (estimée à 50 000 €)
 - la poursuite de l'harmonisation du régime indemnitaire

III-2 -Investir et accompagner le développement des communes en prenant appui sur l'opportunité du plan de relance

Le mandat porte l'ambition d'investir pour l'avenir et accompagner le développement des communes en prenant appui sur l'opportunité du plan de relance. Les besoins et ambitions portent ainsi la cible d'investissement à hauteur de **135 millions** sur 6 ans, sur l'ensemble de ses compétences (budgets annexes et principal).

A court terme, pour 2021, les investissements cible sont proposés comme suit :

- **Budget principal : un engagement adapté aux besoins et aux contraintes financières**

L'investissement qui sera proposé pour 2021 traduira les orientations générales fixées pour le mandat.

Globalement c'est un volume d'environ **11 millions d'euros** (8,1 millions au budget primitif 2020) qui est envisagé.

Il intégrera le versement des Attributions de compensation d'investissement aux communes, une subvention au budget annexe assainissement pour soutenir le programme d'investissement sur ce secteur.

Il intégrera également les actions sur lesquelles l'agglomération est engagée, et notamment le projet de rénovation du quartier de Belleruche et l'aménagement de la ZAC de l'Île porte, qui emporteront à eux seuls quelques 3,2 Millions d'euros en 2021.

Les orientations conduisent ainsi à anticiper un équilibre budgétaire construit comme suit :

Dépenses d'équipement	11 000 000
Dépenses imprévues	200 000
Rbt du capital de la dette	1 100 000
Total investissement	12 300 000

Recettes d'investissement (hors emprunt)	3 500 000
--	-----------

Besoin de financement de l'investissement	8 800 000
---	-----------

Financement par l'épargne	2 425 000
---------------------------	-----------

Financement par le Résultat 2020	5 145 000
----------------------------------	-----------

Financement par l'emprunt	1 230 000
---------------------------	-----------

L'investissement 2021 sera majoritairement financé par le résultat de 2020, majoré par la crise. L'encours de la dette progresserait modérément (+ 1,2 million).

- Un engagement fort sur les compétences de l'eau et l'assainissement :

Ces secteurs, dont les recettes proviennent des redevances des usagers, devraient être moins touchés par la crise économique. La tendance de l'épargne attendue sur ces budgets est ainsi orientée en légère hausse.

Représentant une part conséquente des compétences de l'agglomération, des investissements majeurs pourront être engagés rapidement avec le soutien des partenaires (et notamment l'agence de l'eau dans le cadre de son dispositif Rebond), investissement qu'il est proposé de fixer à hauteur de **21,7 millions d'euros HT** (+ 32 % par rapport au budget 2020).

En K euros	EAU		COMPETENCE ASSAINISSEMENT (BUDGETS Gestion déléguée (STEP) + gestion en régie (Assainissement))	
	BP 2020	Orientations 2021	BP 2020	Orientations 2021
Dépenses réelles de Fonctionnement	411	425	5 338	5 590
Recettes réelles de Fonctionnement	2 050	2 087	8 493	8 802
EPARGNE	1 639	1 662	3 155	3 211

Dépenses réelles d'investissement

Remboursement de la dette	215	295	450	720
Dépenses d'équipement	3 458	2 920	13 016	18 775
TOTAL	3 673	3 215	13 466	19 495

Recettes réelles d'investissement avant emprunt :

Subvention et participation	135	210	4 391	2 337
-----------------------------	-----	-----	-------	-------

Besoin de financement de l'investissement	3 538	3 005	9 076	17 158
---	-------	-------	-------	--------

Epargne	1 639	1 662	3 155	3 211
Emprunt (avant reprise de résultat n-1)	1 899	1 343	5 921	13 946
TOTAL RECETTES d'EPARGNE ET EMPRUNT	3 538	3 005	9 076	17 158

	BP 2020	Orientations 2021	variation	en %
INVESTISSEMENT EAU ASSAINISSEMENT	16 474	21 695	+ 5 220	+ 32%

Sur le budget eau, après l'achèvement des travaux relatifs à l'usine de potabilisation, se sont ainsi 2,9 Millions d'euros de dépenses d'équipement qui sont proposées.

Sur les budgets assainissement, c'est un volume d'équipement de de 18,8 millions qui sera proposé.

III-3 - Conserver une marge de manœuvre sur les recettes : préserver notamment les entreprises qui créent la richesse et l'emploi

L'analyse présentée par le cabinet Klopfer fin novembre dernier montre que le territoire présente des taux de de contribution foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de foncier bâti à la fois inférieurs aux moyennes nationales et positionnés parmi les plus faibles des communautés d'agglomération de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Compte tenu de la situation économique actuelle, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS 2021 :

- Une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire, qui se traduira, pour la communauté d'agglomération, par une baisse de ses recettes et de son épargne, sur les années 2021 et 2022
- La capacité néanmoins de la communauté d'agglomération à faire face à cette situation, sans fondamentalement dégrader ses équilibres et avec la possibilité de maintenir une capacité d'investissement conséquente
- Une ambition et un objectif cible : investir pour l'avenir et accompagner le développement des communes en prenant appui sur le plan de relance : 135 millions d'euros d'investissement sur le mandat
- Des moyens : donner à la CAVBS les moyens d'exercer pleinement ses missions en fonction des nouveaux enjeux : renforcer notre expertise
- Le souhait d'engager une action volontaire et réaliste par un investissement conséquent mais adapté qui commencera par se traduire, pour 2021, par :
 - ⇒ Sur le budget principal, un volume d'investissement conséquent, d'environ 11 millions d'euros,
 - ⇒ Sur les budgets annexes, un volume d'investissement de près de 21,7 millions d'€.

En conclusion, il est précisé que ce rapport d'orientations budgétaires constitue une première étape, au sein d'un débat ouvert :

- Avec la possibilité de présenter une ou des décisions modificatives éventuelles, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et financières,
- Avec un cadre financier à affiner afin d'asseoir cette volonté, à concrétiser par le pacte fiscal et financier à intervenir avant fin 2021

ANNEXES

Annexe I- Les engagements pluriannuels

Les autorisations de programme traduisent les engagements pluriannuels de la collectivité, apportent de la lisibilité et permettent d'optimiser la gestion financière (adaptation du recours à l'emprunt au rythme d'exécution, continuité de l'exécution avant le vote du budget).

I-I- Budgets annexes

-Autorisations de programme nouvelles proposées :

Budget STEP :

Mise en conformité de la station d'épuration de Lacenas

Total AP (HT)	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°2919001	2021	2022
1 500 000	500 000	1 000 000

Budget ASSAINISSEMENT :

Mise en conformité de la station d'épuration de Blacé

Total AP (HT)	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°2220002	2021	2022
1 500 000	500 000	1 000 000

Création d'un bassin d'orage au lieu-dit Braun

Total AP (TTC)	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°22210001	2021	2022
5 000 000	1 000 000	4 000 000

- Ajustement des Autorisations de programme existantes :

Budget assainissement -STEP de Villefranche :

Le montant total de l'autorisation de programme n'est pas modifié (38 M d'€ HT), le rythme de crédit de paiement sur la période est lui ajusté :

Total AP HT	total réalisations antérieures (HT) (depuis 2014)	dont réalisation 2020	Crédits de paiement			
			2021	2022	2023	2024
Opération n°2914004 (STEP) jusqu'en 2019/ opération n°2220001 à partir de 2020 (Assain.)						
38 000 000	7 900 030,67	7 182 695,79	12 800 000	5 800 000	5 800 000	5 699 969

Budget Eau -Usine de Potabilisation :

Le montant de l'autorisation n'est pas modifié, seul le rythme des crédits ouverts est modifié pour être prolongé sur 2021.

Total AP (HT)	total réalisations antérieures (HT) (depuis 2014)	dont réalisation 2020	Crédits de paiement
Opération n°2314008			2021
11 318 624	11 021 290,60	784 667,06	297 333

I-II- Budget principal :

Autorisation de programme existante :

- Etude stratégique pour la gestion des eaux pluviales

Là encore, le montant total de l'autorisation de programme n'est pas modifié. Seul le rythme des crédits de paiement est adapté :

Total AP (TTC)	Réalisation	réalisation	Réalizations antérieures (TTC)	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°1524	2019	2020		2021	2022
720 000	5 520	92 946	98 466	200 000	421 534

- Port du Bordelan : Aucune modification n'est proposée sur cette autorisation de programme

Total AP (TTC)	réalisation	réalisation	Réalizations antérieures (TTC)	Crédits de paiement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°1911	2019	2020		2021	2022	2023
250 000	50 000	50 000	100 000	50 000	50 000	50 000

- **Rénovation urbaine de Belleruche**

Il est rappelé que la collectivité est engagée, avec l'ANRU, les bailleurs et les communes, dans un projet majeur de requalification du quartier de Belleruche, pour un engagement total de près de 17 millions d'euros.

Cet engagement pourra être traduit dans une autorisation de programme, dès que le rythme prévisionnel des dépenses et recettes sera affiné.

Annexe II- Structure et gestion de la dette :

1- Dette globale au 31-12 :

La dette globale de la Communauté d'agglomération, tous budgets confondus, s'élèvera à 16 695 300 € au 31/12/2020, en progression par rapport à fin 2019 :

	31/12/2019	31/12/2020
Capital restant dû (CRD)	14 803 179 €	16 695 300 €
Taux moyen	1,74%	1,48%
Durée de vie résiduelle	10 ans et 2 mois	11 ans et 3 mois
Nombre de prêts	25	23

Sa progression s'explique par la mobilisation de trois emprunts souscrits 2019 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, et appelés en 2020 :

Budget principal : 1 000 000 €, sur 15 ans, au taux de 0,55 %

Budget Eau : 1 255 000 €, sur 20 ans, au taux de 0,66 %

Budget Assainissement : 1 297 000 €, sur 20 ans, au taux de 0,66 %

2- Dette par budget

L'évolution par budget traduit la mobilisation des emprunts ci-dessus évoqués :

Capital restant dû par BUDGET	2019	2020	Part fin 2020
PRINCIPAL	7 984 593 €	7 993 868 €	48%
ASSAINISSEMENT	143 153 €	5 203 260 €	31%
EAU	1 232 418 €	2 337 268 €	14%
ECONOMIE	1 066 837 €	924 199 €	6%
STEP	4 376 178 €	236 704 €	1%
TOTAL	14 803 179 €	16 695 299 €	100%

3- Structure de la dette globale par type de taux

Au 31.12. 2020, la dette par type de taux est équilibrée.

La part de la dette à taux fixe progresse, l'emprunt à taux fixe ayant été privilégié en 2019, compte tenu du niveau historiquement bas des taux.

Les taux moyen sont orientés à la baisse, accompagnant la baisse des taux sur les marchés (part variable), et l'extinction des emprunts les plus anciens (taux fixes).

encours	31/12/2019			31/12/2020		
	Encours	répartition en %	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Encours	répartition en %	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 368 912 €	56,53%	3,03%	10 828 928 €	64,86%	2,27%
Variable	6 434 267 €	43,47%	0,07%	5 866 371 €	35,14%	0,02%
TOTAL	14 803 179 €	100,00%	1,74%	16 695 300 €	100,00%	1,48%

4- Structure par prêteurs

La structure des prêteurs est diversifiée :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	5 370 787 €	32,17%
CREDIT AGRICOLE	3 552 000 €	21,28%
SFIL CAFFIL	3 063 280 €	18,35%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 953 894 €	17,69%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	959 492 €	5,75%
BANQUE POSTALE	795 000 €	4,76%
DEXIA CL	846 €	0,01%
Ensemble des prêteurs	16 695 300 €	100,00%

5- Mouvements intervenus en 2020

Trois emprunts ont été souscrits en 2020 :

- Budget principal : 1 000 000 €, sur 15 ans, au taux de 0,29 %, souscrit auprès de la banque populaire
- Budget Eco : 400 000 €, sur 15 ans, au taux de 0,29 %, souscrit auprès de la banque populaire
- Budget eau : 1 000 000 €, sur 20 ans, au taux 0,36 % de souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

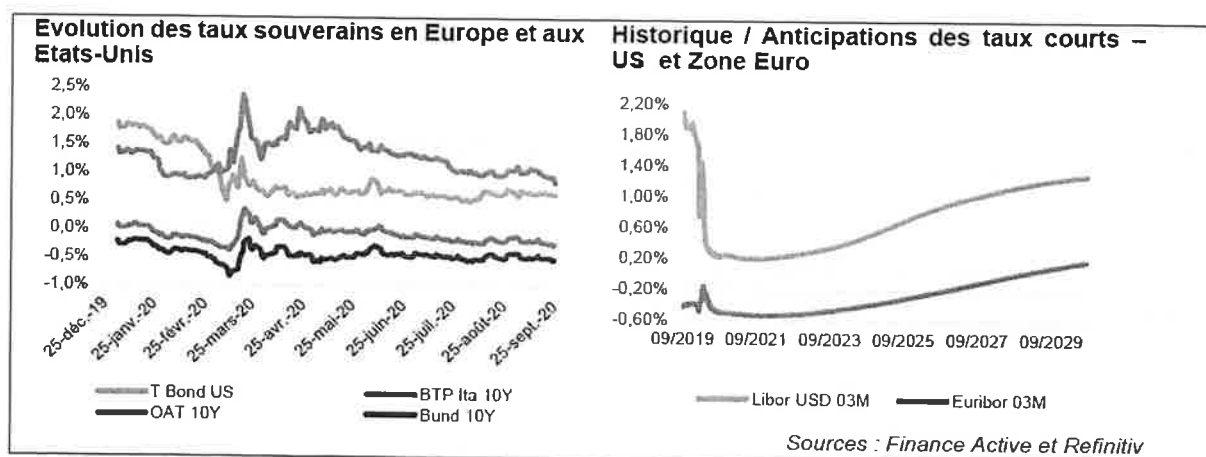
Ils seront inscrits en restes à réaliser, en recettes de l'exercice 2020.

Compte tenu du marché et des caractéristiques des emprunts de l'Agglomération, aucune opportunité d'optimisation n'est intervenue en 2020.

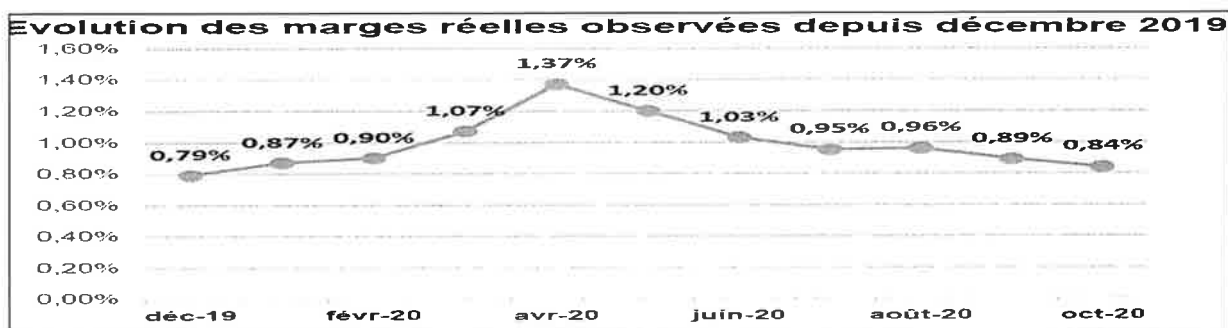
6- Evolution des marchés et taux 2020-2021

L'année 2020 a été marquée par une évolution des taux à la hausse en début de crise sanitaire, rapidement contenue via l'intervention de la banque centrale européenne.

Les anticipations de taux les laissent aujourd'hui en territoire négatif pour 2021.



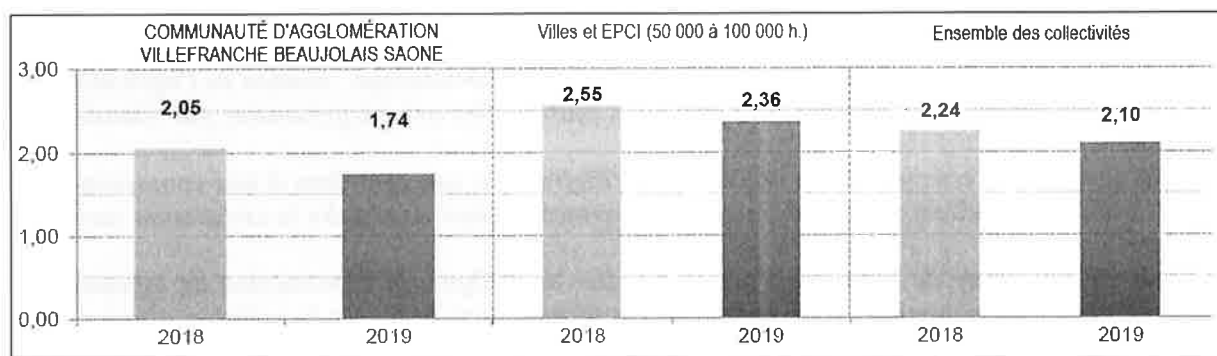
Les marges bancaires sur les prêts proposées aux collectivités locales ont connu une hausse, mais ont également décliné par la suite.



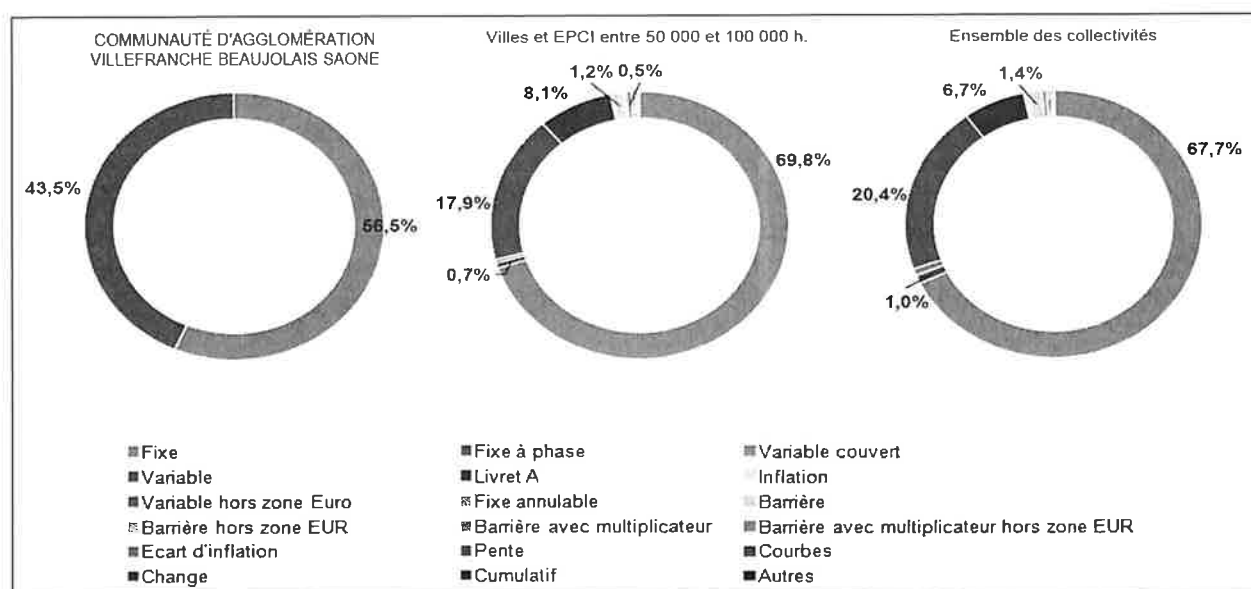
Dans ce contexte, les taux obtenus par la CAVBS apparaissent très favorables, traduisant des marges au-dessous de la moyenne constatée au niveau national (inférieure à 0,55 %).

7- Positionnement de l'Agglomération par rapport à la moyenne de la strate fin 2019

La CAVBS présente un taux moyen de la dette performant, inférieur la moyenne des collectivités de sa strate :



En raison d'un bon positionnement entre dette variable et dette à taux fixe :



Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Mme LEBAIL précise que son intervention s'inscrit dans la continuité de celle qu'a faite Monsieur DUPIT sur les orientations du plan de mandat.

Elle indique qu'elle aurait souhaité dans le cadre de ce Rapport d'Orientation Budgétaire de plus d'éléments précis sur le territoire et notamment des statistiques sur l'économie, les déplacements, la situation sociale des habitants, leurs besoins et attentes, voire ceux des communes.

Elle regrette que les différentes politiques nationales conduites depuis plusieurs années, y compris avec la dernière loi de finances, entravent la libre-gestion des collectivités locales en réduisant leur autonomie fiscale, ce qui remet en cause la «décentralisation à la française» ; et ce d'autant plus que les collectivités ont été très sollicitées durant la crise sanitaire et que le lien de proximité avec les élus est incontournable.

Elle s'interroge sur le plan de relance, car elle a lu que de nombreux maires reprochaient que l'essentiel soit consacré à l'économie, ce qui est important, mais qu'il y ait peu de budget pour les communes.

Elle souligne la bonne situation financière de la CAVBS, qu'elle juge, en partie due à une « action tranquille » ces dernières années et propose qu'il soit fait recours dès le début de ce mandat plus fortement à l'emprunt au regard de la solvabilité de la Communauté d'Agglomération et des taux d'intérêt très bas, ce en vue d'investir pour relancer l'économie locale. Elle demande si les baisses de revenus du Nautile, du fait de la crise, sont intégralement prises en charge par la CAVBS ou si le délégataire prend une part du déficit.

Elle souhaite faire différentes propositions, plan de rénovation énergétique des bâtiments publics, développement des transports sur l'ensemble du territoire, étude pour la gratuité des transports en commun, sécurisation des pistes cyclables, création d'aires de covoiturage, soutien de l'agriculture locale bio et raisonnée, etc. Certaines sont partagées puisqu'elles ont été présentées par Monsieur RONZIERE :

En ce qui concerne la création d'une crèche hors Villefranche, qui contribue à une communauté d'agglomération plus solidaire, elle relève que cela permettra aussi de réduire la circulation vers la ville centre.

Elle demande une étude de rénovation sur le quartier de Béligny, la construction de logements sociaux en aidant les communes à se mettre en conformité avec la loi, et la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

En matière de démocratie, elle indique que c'est un enjeu au regard des taux d'abstention, et qu'elle n'est pas certaine que les citoyens aient conscience d'avoir élu les conseillers communautaires, car la CAVBS avait été peu abordée dans les projets des candidats. Elle propose de donner la parole aux citoyens une fois par an sous la forme d'une réunion publique, d'abord sur le plan de mandat pour le mettre en débat.

Monsieur DUTHEL répond, à propos du Nautile, que les contrats de DSP prévoient la mise à disposition d'un équipement qui doit répondre à des exigences et que si des modifications interviennent en cours de contrat, la responsabilité de la collectivité peut ou non être engagée. Ainsi, précédemment, en raison de problème de structure du bâtiment, une indemnité négociée avec le délégataire a dû être versée. Dans le cas de la crise sanitaire, la responsabilité de la fermeture n'est pas due à la CAVBS, mais pour autant une négociation devra être conduite avec le délégataire.

Monsieur RONZIERE remercie Mme LEBAIL pour ses propositions qui rejoignent pour certaines les orientations présentées, notamment en matière de rénovation énergétique, de covoiturage (4 aires sont déjà inscrites dans les orientations du plan de mandat).

Il indique à nouveau qu'il est important que les décisions prises par la Métropole lyonnaise puissent l'être en concertation avec les territoires voisins.

Sur les logements sociaux, les communes se mettent en conformité et des programmes sont en cours ; le projet est d'imaginer d'autres formes d'aides, en faveur de la rénovation des logements privés, notamment dans les zones rurales. Cette nouvelle stratégie sera débattue en commission et en conseil communautaire.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte des orientations budgétaires 2021 comme présentées dans le rapport ci-dessus.

- III - EAU/ASSAINISSEMENT

3.1. Sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'Appel à Projets « Rebond » - actions EAU

Monsieur DUMONTET expose que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé le 25 juin 2020 l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » dans le but d'accélérer les investissements dans le domaine de l'Eau dans le contexte du changement climatique et la crise sanitaire.

Aussi, cet appel à projets permet de bénéficier de financements prévus dans le cadre du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avec une augmentation du taux d'aide ainsi que d'un soutien financier pour des opérations non éligibles par ailleurs.

L'agence de l'eau dispose d'une enveloppe financière initiale de 180 millions d'euros pour cet appel à projets qui s'achèvera le 31 décembre 2021.

Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) de réaliser des opérations préalablement identifiées et qui nécessitent des investissements non négligeables.

Les actions suivantes ont été identifiées en lien avec la préservation de la ressource et la distribution en eau :

- étude sur la pollution au sel des champs captant de Beauregard (43 000 € HT) ;
- travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (1,6 million d'€ / an HT).

Pour chacune de ces actions, un dossier de demande de subvention sera déposé par la CAVBS auprès de l'Agence de l'Eau.

L'Appel à Projets « REBOND » ainsi que les dossiers déposés par la CAVBS ont fait l'objet d'une présentation lors de la commission Environnement, Eau et Assainissement, GEMAPI et Rivières et Déchets du 12 janvier 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

En ce qui concerne les actions liées à l'étude de la pollution au sel des champs captant de Beauregard, le conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

En ce qui concerne les actions liées aux travaux relatifs au renouvellement de réseaux d'eau potable, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ***d'adopter le projet de travaux de réseaux d'eau potable sur le territoire de l'Ex- Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche (SIEOV), évalué à 3 384 167 € HT ;***
- ***de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;***
- ***de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;***
- ***de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.***

3.2. Travaux de construction du bassin Braun (Villefranche-sur-Saône)

Monsieur DUMONTET expose qu'en lien avec la compétence qui lui a été transférée en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

(CAVBS) a engagé une opération de construction d'un bassin de stockage (bassin Braun) d'une capacité de 4500 m³ sur la commune de Villefranche-sur-Saône dont le montant des études et travaux est estimé à 4 937 890 € HT.

En effet, ce bassin permettra le stockage des eaux usées notamment en temps de pluie afin de limiter les déversements dans le milieu naturel (Le Morgon).

Ce dossier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2017, autorisant le système d'assainissement de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et la construction de ce bassin.

Il a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet REBOND auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La CAVBS a engagé les études nécessaires à la construction de ce bassin afin de permettre la réalisation des travaux en 2021/2022.

Ce bassin sera situé à l'angle de la route de Frans et de l'avenue Théodore Braun, sous le square Raoul Follereau (parcelle AS 0114), propriété de la ville de Villefranche-sur-Saône. La ville a donné son accord pour la réalisation de ces travaux sous réserve de la remise en état du terrain après travaux.

A noter par ailleurs qu'il sera nécessaire d'obtenir les autorisations pour la réalisation de ces travaux notamment au titre du code de l'urbanisme (Permis de Construire).

Ce projet a fait l'objet d'une présentation d'information lors de la commission Environnement, Eau et Assainissement, GEMAPI et Rivières et Déchets du 12 janvier 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la réalisation de cette opération de construction du bassin Braun, de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation des études et travaux, valider le principe de la signature d'une convention d'occupation temporaire de la parcelle AS0114 propriété de la ville de Villefranche-sur-Saône, de permettre au président de solliciter les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux et de permettre au président de signer toutes les pièces relatives à cette opération.

3.3. STEP Blacé – Travaux de reconstruction

Monsieur DUMONTET expose que la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a engagé une opération de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Blacé dont le montant des études et travaux est estimé à 1 512 303,75 € HT.

En effet, cette station construite en 1980 est aujourd'hui en fin de vie et ne permet plus un traitement suffisant des effluents.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet REBOND auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La CAVBS a engagé les études nécessaires à la reconstruction de cette station afin de permettre la réalisation des travaux en 2021/2022.

Pour la réalisation des travaux, une emprise foncière complémentaire est nécessaire. Cette emprise, d'une surface d'environ 3 590 m² est située sur les parcelles N412 (commune de Saint-Gorges-de-Reneins) et propriété de la commune de Blacé. Le prix de cette cession est en cours de négociation et tiendra compte de l'estimation proposée par le service des Domaines (environ 3000 €).

A noter par ailleurs qu'il sera nécessaire d'obtenir les autorisations pour la réalisation des travaux notamment au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

A la suite de la visite sur site du Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée en octobre 2020, ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet REBOND auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il a fait l'objet d'une présentation lors de la commission Environnement, Eau et Assainissement, GEMAPI et Rivières et Déchets du 12 janvier 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la réalisation de cette opération de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Blacé, de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation des études et travaux, de valider l'acquisition des parcelles N 412, propriétés de la commune de Blacé au prix des domaines, de permettre au président de solliciter les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux, et de permettre au président de signer toutes les pièces relatives à cette opération.

3.4. STEP Lacenas – Travaux de reconstruction

Monsieur DUMONTET expose que la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a engagé une opération de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Lacenas dont le montant des études et travaux est estimé à 1 512 303,75 € HT.

En effet, cette station construite en 1980 est aujourd'hui en fin de vie et ne permet plus un traitement suffisant des effluents.

La CAVBS a engagé les études nécessaires à la reconstruction de cette station afin de permettre la réalisation des travaux en 2021/2022.

Pour la réalisation des travaux, une emprise foncière complémentaire est nécessaire. Cette emprise, d'une surface d'environ 11 500 m² est située sur les parcelles B0396 et B0801 propriétés de M. Bouvard Raymond, actuellement occupées par lui-même (élevage). M. Bouvard a donné son accord le 12 décembre 2020 pour la cession de cette emprise au prix de 2 €/m² (base estimation des Domaines et de la Safer), soit un montant global de 23 156 €.

A la suite de la visite sur site du Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, ce projet doit faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du futur contrat de bassin du Beaujolais auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

A noter par ailleurs qu'il sera nécessaire d'obtenir les autorisations pour la réalisation des travaux notamment au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la commission Environnement, Eau et Assainissement, GEMAPI et Rivières et Déchets du 12 janvier 2021

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la réalisation de cette opération de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Lacenas, de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation des études et travaux, de valider l'acquisition des parcelles B0396 et B0801, propriétés de M. Raymond BOUVARD au prix de 2 €/m² soit 23 156 € au total, de permettre au président de solliciter les autorisations nécessaires

à la réalisation de ces travaux et de permettre au président de signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- IV – COLLECTE/TRAITEMENT/VALORISATION DES DECHETS

4.1. Approbation du règlement de la déchèterie d'Arnas

Monsieur PERRIN rappelle que compte tenu de la fréquentation importante à la déchèterie d'Arnas du printemps à l'automne, il a été proposé d'élargir les horaires d'ouverture du vendredi au dimanche.

Une mise à jour du règlement de la déchèterie d'Arnas est nécessaire, afin de prendre en compte, l'élargissement des horaires d'ouverture, du 1^{er} avril au 31 octobre.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi au Jeudi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Vendredi et Samedi : 8h00 – 18h00

Dimanche : 8h00 – 12h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi au Samedi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Dimanche : 9h00 – 12h00

Ces dispositions font l'objet d'un avenant au contrat de prestation de service signé avec l'exploitant, lequel relève d'une décision du Président.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement de la déchèterie d'Arnas.

- V – RESSOURCES HUMAINES

5.1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur DUTHEL propose d'adapter le tableau des effectifs aux besoins des services en approuvant les modifications suivantes :

Direction générale des services – Transformation du poste permanent de directeur(trice) du pôle Ages de la Vie en emploi fonctionnel de directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services

Les emplois fonctionnels sont des emplois permanents administratifs ou techniques.

Ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services, sont limitativement énumérés par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ils ne peuvent concerner que les emplois de directeur général des services, directeur général adjoint et directeur ou directeur général des services techniques. Les conditions de création reposent sur des seuils démographiques.

En raison de leur nature, ils relèvent de dispositions spécifiques (décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires à certains emplois administratifs de direction des collectivités

territoriales). Les agents nommés sur ces emplois de direction poursuivent une carrière double, à la fois sur leur grade d'origine et sur l'emploi fonctionnel. Ces agents sont nommés par arrêté du Président, à leur demande et après avis de la Commission administrative Paritaire (CAP).

Le décret précité prévoit des conditions de rémunérations particulières pour ces emplois fonctionnels, permettant de tenir compte, dans les limites qu'il fixe, des responsabilités particulières assumées par ces agents.

Dans ce cadre, tenant compte des besoins qui se font jour et de l'évolution des missions de la CAVBS, il est proposé de transformer le poste permanent de directeur(trice) du pôle Ages de la Vie en emploi fonctionnel de directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services. Cet emploi, dont la création intervient au 1^{er} mars 2021, se substitue au poste de directeur(trice) du pôle Ages de la Vie. Outre la direction du pôle précité, l'agent se verra confier des missions transversales et de coordination.

En plus de la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services bénéficiera, en sus de son traitement indiciaire, du régime indemnitaire attaché à ses grades et fonctions et de la NBI correspondante à la strate démographique de la CAVBS.

Projet de Renouvellement urbain de Belleruche – Création d'un poste non permanent (contrat de projet) pour l'animation du projet

Par délibération du 26 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Belleruche dont la mise en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, implique les communes de Villefranche, de Gleizé et de Limas, cosignataires.

L'article 7.2 de la convention relative à la conduite de projet prévoit que, pour assurer le pilotage du projet de renouvellement urbain, la notamment mobilise un chargé de mission relogement-concertation et participation citoyenne.

L'article 7.3 concernant la participation des habitants précise qu'une démarche de co-construction avec les habitants doit être menée tout au long du projet de renouvellement urbain et s'appuyer notamment sur le recrutement d'un chargé de mission relogement-concertation et participation citoyenne dont le poste est financé par l'ANRU. Basé dans les locaux réaménagés du service politique de la ville préfigurant la maison du projet, ce chargé de mission aura un rôle élargi de coordination. En s'appuyant sur les forces vives du quartier, il aura pour mission de créer une dynamique positive autour du projet. Il aura pour rôle de coordonner et de piloter l'ensemble des actions d'accompagnement du projet et d'assurer le lien avec les habitants et l'ensemble des acteurs concernés.

Ce poste a vocation à être recruté à titre de « contrat de projet », c'est-à-dire sur emploi non permanent, dans le but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». En l'occurrence, la durée initiale de la mission du chargé de mission relogement-concertation et participation citoyenne est fixée à 3 ans (renouvelable une fois dans la limite de 6 ans maximum).

Il est financé de façon forfaitaire par l'ANRU à hauteur de 47 500 €/an. Sa rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. Le régime indemnitaire instauré par la délibération 18/137 du 28 juin 2018 est applicable.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi modifiés sont inscrits au budget de l'exercice en cours (chapitre globalisé 012).

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des effectifs comme mentionné dans le rapport ci-dessus.

- VI - ADMINISTRATION GENERALE

6.1. Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône à l'association Très Beaujolais

Monsieur RONZIERE expose que portée par l'association du même nom, la marque partagée « Très Beaujolais » a été lancée en 2015 à l'initiative conjointe de la chambre du Commerce et de l'Industrie du beaujolais, de Destination Beaujolais et de l'interprofession viticole Inter-Beaujolais. Cette démarche poursuit trois objectifs :

- capitaliser sur la notoriété du nom « Beaujolais » pour faire connaître l'ensemble des savoir-faire et des richesses du territoire ;
- fédérer les entreprises, les acteurs du tourisme, de la culture et du sport, ainsi que les collectivités locales ;
- impulser, coordonner et proposer des actions partenariales confortant le rayonnement du territoire du Beaujolais.

Aujourd'hui, la marque « Très Beaujolais » mobilise 257 adhérents et un réseau des ambassadeurs créé en 2020 avec les habitants du territoire invités à faire connaître autour d'eux et aimer le territoire du Beaujolais. L'association souhaite renforcer la notoriété internationale de la marque « Très Beaujolais » avec la diffusion tout au long de l'année 2021 de deux films promotionnels sur tous les vols long courrier d'Air France.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est adhérente à titre gratuit de cette association depuis 2015.

L'association dont les instances se composent de trois collèges (Fondateurs-financeurs, Entreprises, Institutionnel) propose à la Communauté d'Agglomération d'intégrer son conseil d'administration et d'inscrire son action en synergie avec les acteurs économiques, associatifs, institutionnels et éducatifs pour rendre le territoire du Beaujolais attractif et garantir son développement.

Cette démarche est cohérente avec l'engagement de la CAVBS et les objectifs poursuivis dans le cadre de l'Office du tourisme inter-communautaire Destination Beaujolais, et du Syndicat mixte du Beaujolais avec le Géoparc (label UNESCO).

Il est donc proposé de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône auprès de l'association Très Beaujolais.

Monsieur RONZIERE propose la candidature de **Madame CADI**.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé à la désignation de **Madame CADI**.

En application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L 5211.1, ces désignations peuvent se faire, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, par un vote à main levée.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire s'il opte pour le vote à main levée.

Après accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner Madame CADI représentante de la CAVBS auprès de l'association Très Beaujolais.

6.2. Nouveau réseau de proximité des finances publiques du Rhône – Autorisation donnée au Président de signer la charte d'engagements

Monsieur RONZIERE rappelle qu'en 2019 l'Etat a engagé une réforme du réseau des finances publiques organisée autour de 3 axes :

- regrouper et dématérialiser les tâches de gestion pour gagner en efficacité ;
- renforcer le service rendu aux élus et aux collectivités en créant une fonction exclusivement dédiée au conseil ;
- apporter une nouvelle offre de service aux usagers en développant un accueil de proximité dans un nombre de sites plus important, selon des modalités diversifiées.

La mise en œuvre de ce nouveau réseau de proximité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône se traduit par:

- le maintien à Villefranche-sur-Saône des structures chargées de la gestion fiscale (services des impôts des particuliers et des entreprises);
- la création, au 1^{er} septembre 2021, d'une trésorerie hospitalière. Ce service, implanté au centre des finances publiques de Villefranche-sur-Saône, assurera progressivement la gestion comptable et financière des établissements appartenant au groupement hospitalier de territoire« Rhône Nord Beaujolais Dombes»;
- la transformation, au 1^{er} janvier 2022, de la trésorerie de Villefranche-sur-Saône en service de gestion comptable (SGC). Ce service regroupera l'intégralité des missions de gestion de la trésorerie de Villefranche-sur-Saône et son champ de compétences s'étendra à l'ensemble des collectivités de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et des Communautés de communes Beaujolais Pierres Dorées et Saône Beaujolais.

Les missions de conseil seront renforcées par l'installation d'un conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de la CAVBS. Cette nouvelle fonction sera exercée par un fonctionnaire d'État, relevant de la DGFIP, dont la compétence s'étendra aux communes de l'EPCI.

Enfin, un nouvel accueil de proximité pour les usagers sera mis en place dans l'ensemble des sites de la DGFIP et complété par une participation de la DRFiP aux Espaces France Services (Villefranche-sur-Saône) et une présence à Gleizé.

La mise en œuvre de la réforme sur la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône fait l'objet d'une charte d'engagements.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité (3 abstentions) d'approuver la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques du Rhône et d'autoriser le Président à signer cette charte.

6.3. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

1 - Décisions du Président

- Marchés publics
 - 21 janvier 2021
Avenant n° 1 au marché d'exploitation de la déchèterie de l'Ave Maria ayant pour objet la prise en compte de la variation des quantités réellement exécutées et l'intégration de prix nouveaux pour un montant total de 18 315,25 euros hors taxes. Le montant du marché est porté de 424 774,00 à 443 089,25 euros hors taxes
 - 29 janvier 2021
Marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement – secteur les bruyères – phase 4 à Jassans-Riottier attribué au groupement EGTP / SOMEK pour un montant total de 339 648,00 euros hors taxes
- Finances
 - 16 novembre 2020
Modification de l'acte de création de la régie de recettes – TIPI – régie taxe de séjour CAVBS

2 – Délibérations du bureau

- 15 février 2021
Collecte/traitement/valorisation des déchets : Conventions relatives aux lampes usagées collectées à la déchèterie d'Arnas -Autorisation donnée au Président de la signer

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Pascal RONZIERE
Président

